



CONSEIL DES EPF

RAPPORT SUR LE BUDGET DU CONSEIL DES EPF POUR LE DOMAINE DES EPF 2026



Rapport sur le budget du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF 2026

Avant-propos	3
Faits et chiffres	4
Financement fédéral et allocation des ressources	6
Immobilier et programme des constructions	14
Budget consolidé du Domaine des EPF	18
Compte de résultat consolidé	20
Investissements consolidés	22
Explications relatives au budget consolidé	24
Synthèse pluriannuelle	36
Rapports sectoriels	38
Mentions légales	51

ETH zürich

EPFL

 **PSI**

 **WSL**
Institut fédéral de recherches sur
la forêt, la neige et le paysage WSL

 **Empa**
Materials Science and Technology

eawag
aquatic research



Chères lectrices, chers lecteurs,

Face à des enjeux tels que la sécurité, l'intelligence artificielle et l'énergie, il ne fait aucun doute qu'une Suisse forte a besoin d'un Domaine des EPF fort.

Le Domaine des EPF a fourni un excellent travail dans l'enseignement, la recherche et le transfert de connaissances au cours des deux dernières périodes FRI, malgré un budget en stagnation après correction de l'inflation. Le programme d'allègement budgétaire 2027 prévoit des coupes de l'ordre de 125 millions de francs par an pour le Domaine des EPF. Ces économies seront réalisées directement, au travers de la contribution fédérale, et indirectement en réduisant les ressources destinées au FNS, à Innosuisse et à d'autres acteurs FRI. Le Conseil des EPF reconnaît la nécessité de disposer d'un budget fédéral équilibré et est prêt à y apporter sa contribution. Toutefois, des coupes trop

profondes et des budgets qui fluctuent fortement chaque année entravent la capacité du Domaine des EPF à soutenir au mieux l'économie et la société suisses.

De concert avec les institutions du Domaine des EPF, le Conseil des EPF a lancé le projet de développement organisationnel *FIT for the Future* pour permettre au Domaine des EPF de remplir son mandat envers l'économie et la société en dépit de la stagnation des ressources. L'objectif déclaré est de renforcer la coopération au sein du Domaine des EPF, de mieux exploiter les synergies et de faire des établissements de recherche le troisième pilier fort du Domaine des EPF, aux côtés de l'ETH Zurich et de l'EPFL. Les atouts du système actuel seront conservés, avec entre autres les sites décentralisés dans toute la Suisse, les noms de marque des institutions du Domaine des EPF qui bénéficient d'une précieuse notoriété, ainsi que les liens forts avec les groupes d'intérêt.

Notre pays doit sa prospérité et sa réussite à l'excellence de notre système de formation ainsi qu'à la solidité de notre pôle de recherche et d'innovation. Faire des économies dans ces secteurs d'activité nuit au Domaine des EPF, mais aussi à toute la Suisse.

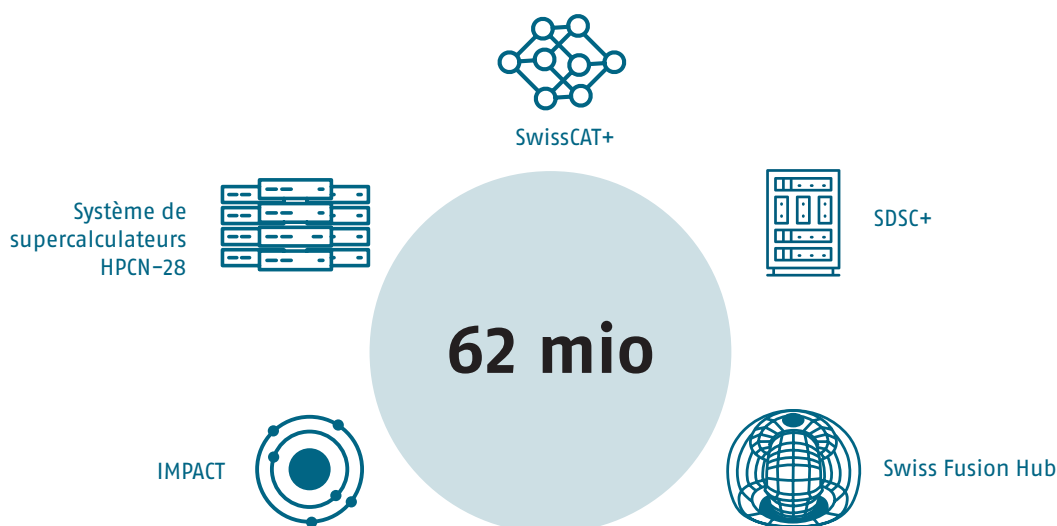
Michael O. Hengartner

Prof. Michael O. Hengartner, président du Conseil des EPF

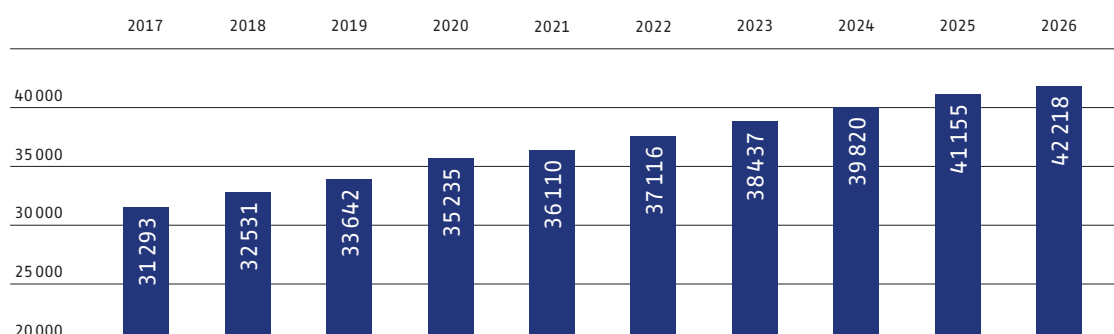
Zurich / Berne, juin 2025

Faits et chiffres

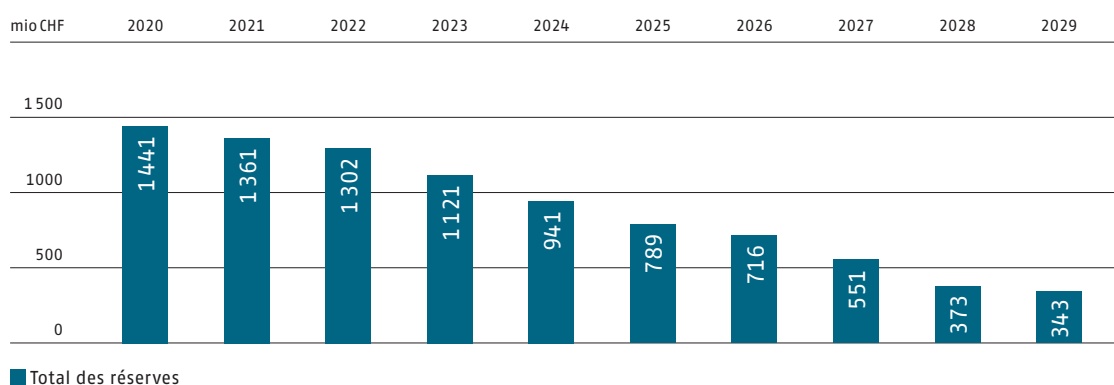
Fonds planifiés de manière centralisée pour les infrastructures de recherche d'importance nationale et internationale (en mio CHF)



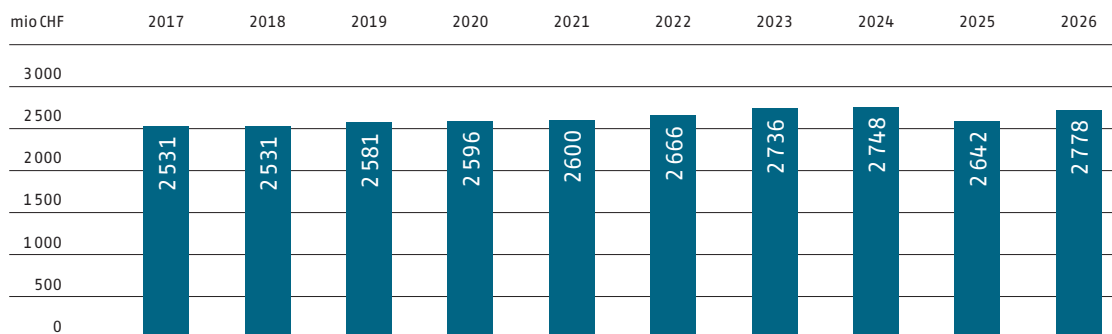
Evolution de la population étudiante et doctorante durant la période 2017–2026



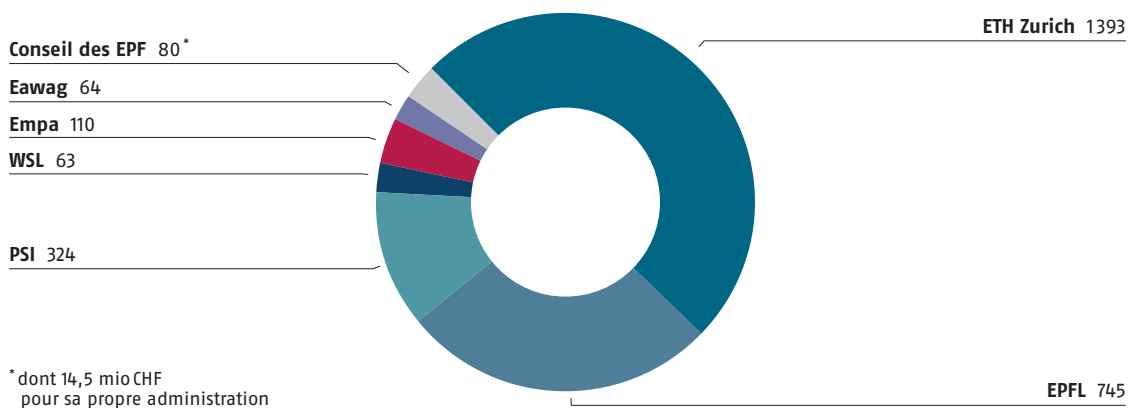
Evolution des réserves du Domaine des EPF durant la période 2020–2029



Evolution du financement fédéral durant la période 2017-2026

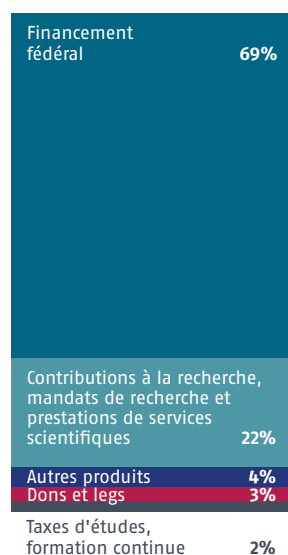


Répartition des fonds issus du financement fédéral 2026: 2 778 mio CHF

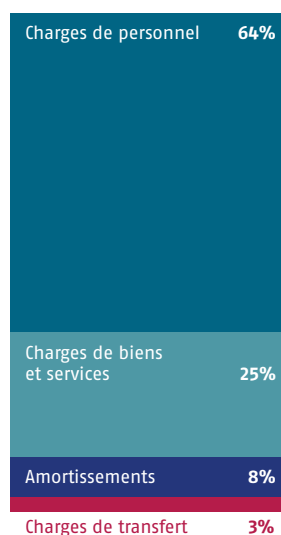


Budget 2026

Total des produits



Total des charges



Financement fédéral et allocation des ressources

Un financement de base suffisant et stable par la Confédération est l'une des clés du succès du Domaine des EPF. Les coupes budgétaires enrayent la poursuite de la croissance du Domaine des EPF et ne peuvent être compensées qu'à court terme au moyen des réserves. Faute de ressources, certaines tâches et prestations liées notamment à d'importants projets et infrastructures de recherche ou encore à l'enseignement doivent être supprimées. Le Domaine des EPF demande 2778 mio CHF dans le cadre du Budget 2026.

Financement

Le financement du Domaine des EPF s'effectue pour deux tiers environ par le financement fédéral, les fonds de tiers revêtant également une importance déterminante. Ces derniers proviennent de projets compétitifs suisses et européens, de la collaboration avec l'économie, les cantons, les communes et les organisations internationales, de soutiens financiers accordés par des particuliers ainsi que de prestations de services et d'autres produits.

De plus amples détails à ce sujet se trouvent au chapitre «Budget consolidé du Domaine des EPF» (cf. p. 16 ss) ainsi que dans les explications relatives au budget consolidé (cf. p. 22 ss).

Financement fédéral

Plafond de dépenses 2025–2028 du Domaine des EPF

Le Conseil fédéral a soumis au Parlement le Message FRI 2025–2028 ainsi que le plafond de dépenses destiné au Domaine des EPF le 8 mars 2024. Le 24 septembre 2024, les Chambres fédérales ont approuvé le plafond de dépenses à hauteur de 11166,2 mio CHF, augmentation de 50 mio CHF comprise (FF 2024 2531, AF du 24 septembre 2024), ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de +1,3% (TCAC) sur la

base du Budget 2024 (cf. fig. 1, à droite). Les fonds demandés doivent permettre de réaliser les Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le domaine des EPF pendant les années 2025 à 2028.

Une partie des fonds pour 2025–2028 sont affectés. Il s'agit des provisions à hauteur de 44 mio CHF qui ont été constituées pour le démantèlement et l'élimination de l'accélérateur de particules au PSI. Ce montant est fonction du financement des provisions à hauteur de 443 mio CHF au total (état au 31 décembre 2024). Les montants épargnés sont accumulés entre 2015 et 2070.

Composition du financement fédéral

Les ressources issues du financement fédéral destinées au Domaine des EPF proviennent des deux crédits portés en compte sur le **plafond de dépenses**, soit le **crédit A231.0181 «Contribution financière au Domaine des EPF»** et le **crédit A202.0134 «Investissements dans les constructions du Domaine des EPF»**.

Ces crédits permettent, d'une part, de couvrir l'enveloppe de base destinée à l'enseignement, la recherche et le transfert de savoir et de technologie (TST) et, d'autre part, de financer les investissements dans les immeubles utilisés par le Domaine des EPF, dont la plupart appartiennent à la Confédération. La Confédération a confié au Conseil des EPF la gestion de ses immeubles occupés par le Domaine des EPF. Cette représentation du financement fédéral (optique du plafond de dépenses) donne donc une vision globale du pilotage politique exercé par la Confédération.

Dans le **compte de résultat** du budget consolidé du Domaine des EPF (cf. p. 16 ss), en revanche, le financement fédéral se compose des **crédits A231.0181 «Contribution financière au Domaine des EPF»** et **A231.0182 «Contribution aux loyers du Domaine des EPF»**. Le second correspond à un crédit pour l'utilisation (location) des immeubles appartenant à la Confédération. Il n'implique aucune entrée ou sortie de fonds pour le Domaine des EPF et n'est pas non plus porté en compte sur le plafond de dépenses du Domaine des EPF. Le budget consolidé du Domaine des EPF reflète donc fidèlement les rapports de propriété des immeubles. La majeure partie des immeubles utilisés par le Domaine des EPF appartiennent à la Confédération et figurent dans les comptes de celle-ci.

Fig.1: Plafond de dépenses du Domaine des EPF pour les années 2025 à 2028

mio CHF	2024	2025	2026	2027	2028	2025-2028
Exploitation et investissements *	2 736,9	2 625,8	2 758,5	2 816,2	2 871,6	11 072,2
Provisions pour démantèlement de l'accélérateur de particules au PSI	11,0	11,0	11,0	11,0	11,0	44,0
Augmentation de la contribution selon l'arrêté fédéral du 24.09.2024		12,5	12,5	12,5	12,5	50,0
Message FRI version ACF du 08.03.2024 y compris augmentation	2 747,9	2 649,3	2 782,0	2 839,7	2 895,1	11 166,2
Croissance nominale en mio CHF		- 98,7	132,8	57,7	55,4	
Croissance nominale en %		- 3,6	5,0	2,1	2,0	
Croissance annuelle moyenne 2025-2028 (base: Budget 2024) en %						1,3

* Répartition selon le Message FRI 2025-2028, version ACF du 8 mars 2024: chapitre 3.4 Domaine des EPF/fig. 6/Arrêté fédéral 4 relatif au plafond de dépenses du Domaine des EPF (annexe FRI)

Fig.2: Plafond de dépenses et crédits pour le Domaine des EPF durant la période FRI 2025-2028

mio CHF					
Plafond 2025-2028	2 649,3 ²	2 782,0	2 839,7	2 895,1	11 166,2 ¹
Util. prov. 2025	2 452,6	189,5 ²			2 642,1
Util. prov. 2026		2 580,6	196,9 ²		2 777,5
PF 2027			2 447,6	277,8	2 725,3
PF 2028				2 539,5 ³	2 814,4
Solde provisoire ⁴					206,7

¹ Plafond de dépenses (PF) du Domaine des EPF selon le Message FRI 2025-2028, version ACF 8 mars 2024, y c. relèvement du montant à hauteur de 50 mio CHF selon l'arrêté fédéral du 24 septembre 2024

² Somme du crédit A202.0134 Investissements dans les constructions du Domaine des EPF y c. cofinancement (fonds de tiers; revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations 20 mio CHF [B 2025] et 10 mio [B 2026])

³ Y c. 23,3 mio CHF selon ACF du 28 mai 2025

⁴ L'utilisation du plafond de dépenses se chiffre provisoirement à 10 936,2 mio CHF, soit 97,94%

■ A231.0181 Contribution financière de la Confédération
■ A202.0134 Investissements dans les constructions du Domaine des EPF

Financement fédéral (optique du plafond de dépenses): Budget 2026

Le plafond de dépenses destiné au Domaine des EPF fait l'objet d'une demande annuelle dans le cadre du processus budgétaire de la Confédération. Il est approuvé par le Parlement fédéral. L'optique des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses (Contribution financière au Domaine des EPF A231.0181, Investissements dans les constructions du Domaine des EPF A202.0134) est donc déterminante pour le traitement du budget par le Parlement fédéral. En effet, c'est la seule représentation à être en lien direct avec le Message FRI 2025–2028 et les objectifs stratégiques correspondants, qui sont assignés par le Conseil fédéral au Domaine des EPF. Cette optique a aussi des répercussions sur le recours au frein à l'endettement (dépenses faiblement liées).

Le financement fédéral (optique du plafond de dépenses) demandé dans le Budget 2026 totalise 2778 mio CHF. La différence de –4 mio CHF par rapport à la tranche annuelle 2026 selon le plafond de dépenses (2782 mio CHF) s'explique comme ceci:

- (a) A partir de 2025, le financement des fonds spéciaux approuvés pour le démantèlement des installations nucléaires ne sera plus inscrit dans le crédit d'investissement, mais dans les provisions (–2,1 mio CHF).
- (b) A partir de 2025, le financement des fonds spéciaux demandés pour le démantèlement des installations nucléaires ne sera plus inscrit dans le crédit d'investissement, mais dans les provisions (–3,3 mio CHF).
- (c) La correction du renchérissement évoquée dans la «motion Dittli 16.3705» est prise en compte à partir du Budget 2026 dans la contribution financière de la Confédération à hauteur de –7,6 mio CHF et dans les investissements dans les constructions du Domaine des EPF pour –0,7 mio CHF (–8,3 mio CHF).
- (d) S'agissant des investissements dans les constructions du Domaine des EPF, une coupe de 0,3% est effectuée dans le domaine propre (conformément à l'ACF du 12 février 2025: –0,8 mio CHF).
- (e) Concernant les investissements dans les constructions du Domaine des EPF, des revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations provenant du cofinancement de fonds de tiers sont pris en compte (+10,0 mio CHF).

La contribution financière de la Confédération (crédit A231.0181) est rattachée au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et couvre les dépenses d'exploitation. Estimées à 1035 mio CHF, les charges de biens et services portées au Budget 2026 se situent au niveau du budget précédent.

Les effectifs du personnel passent à 21 036 postes à plein temps (–372), y c. 474 apprenantes et apprenants. Ils sont financés pour deux tiers par des ressources fédérales et pour un tiers par des fonds de tiers. Le recul le plus important concerne le personnel scientifique (–268 collaboratrices et collaborateurs). Dans le cadre du Budget 2026, on s'attend également à une diminution des postes pour le personnel administratif (–51 personnes), le personnel technique (–26) et le corps professoral (–24).

La contribution financière sert aussi à investir dans les aménagements par le locataire, dans de grandes installations de recherche et dans le parc d'appareils appartenant au Domaine des EPF. Le montant inscrit au Budget 2026 pour ces dépenses (243 mio CHF) est inférieur à celui prévu dans le Budget 2025 (249 mio CHF).

Le chapitre «Budget consolidé du Domaine des EPF» (cf. p. 16 ss) donne des informations détaillées sur l'utilisation des ressources issues de la contribution financière.

Le crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134) est géré par le Département fédéral des finances (Office fédéral des constructions et de la logistique, OFCL). Les investissements dans les immeubles appartenant à la Confédération sont néanmoins planifiés, libérés et contrôlés par le Domaine des EPF. Des explications à ce sujet se trouvent au chapitre «Immobilier et Programme des constructions 2026» (cf. p. 12 ss).

Tout transfert de fonds entre ces deux crédits (à hauteur de 20% maximum du crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF) requiert l'approbation annuelle des Chambres fédérales via l'arrêté fédéral (AF) la sur le budget. Il est aussi possible de constituer des réserves dans le bilan de la Confédération (Compte général, concerne le crédit d'investissement) (art. 32a LFC).

Fig. 3: Crédits mis en compte sur le plafond de dépenses 2025–2028 du Domaine des EPF (état en juin 2025)

mio CHF	2024	2025	2026	2027	2028	2025–2028
A231.0181 Contribution financière de la Confédération	2 608,4	2 534,9	2 560,3	2 592,2	2 592,5	10 279,8
Coupe linéaire –1,4%, ACF du 14.02.2024		–35,5	–35,1	–35,6	–36,5	–142,7
Coupe unique, décision préliminaire CF du 24.01.2024		–100,0				–100,0
Correction du renchérissement «Motion Dittli 16.3705»	–	–	–7,6	–10,2	–10,2	–28,0
Redistribution budgétisation / planification	–18,1	40,7	50,5	–20,8	48,4	118,9
Obj. d'économie –2,0% dépenses faiblement liées (ACF du 15.02.2023)	–52,2					–
Objectif d'économie –0,03% DEFR	–1,0					–
Augmentation du B 2025 par le Parlement, AF du 19.12.2024		12,5				12,5
Adaptation par le Parlement			12,5	12,5	12,5	37,5
Planification par le Conseil fédéral à partir de 2027				–12,5	–12,5	–25,0
Réduction due au PAB 2027 Augmentation du financement par les utilisateurs dans le Domaine des EF				–78,0	–78,0	–156,0
ACF du 28.05.2025					23,3	23,3
Transfert de crédit au sens de l'art. 8, al. 8, AF Ia	–88,7					–
A231.0181 Contribution financière de la Confédération	2 448,6	2 452,6	2 580,6	2 447,6	2 539,5	10 020,2
Croissance nominale en %		0,2	5,2	–5,2	3,75	
A202.0134 Investissement dans les constructions du Domaine des EPF	185,8	220,4	248,6	275,2	331,3	1 075,5
Coupe linéaire –1,4%, ACF du 14.02.2024		–3,1	–4,2	–4,6	–4,7	–16,5
Fonds spéciaux approuvés pour les installations nucléaires, financement inclus non plus dans le crédit d'investissement mais dans les provisions à partir de 2025		–5,6	–2,1	–1,6	–1,6	–10,9
Fonds spéciaux demandés pour les installations nucléaires ou dépenses prévues, financement inclus non plus dans le crédit d'investissement mais dans les provisions		–1,6	–3,3	–11,0	–0,4	–16,3
Fonds spéciaux PSI (approuvés)	10,8					–
Correction du renchérissement «Motion Dittli 16.3705»	–	–	–0,7	–1,0	–1,3	–3,0
Réduction de 0,3% dans le domaine propre, ACF du 12.02.2025			–0,8			–0,8
Redistribution budgétisation / planification	18,1	–40,7	–50,5	20,8	–48,4	–118,9
Obj. d'économie –2,0% dépenses faiblement liées (ACF du 15.02.2023)	–3,9					–
Transfert de crédit au sens de l'art. 8, al. 8, AF Ia	88,7					–
A202.0134 Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	299,4	169,5	186,9	277,8	274,9	909,2
Croissance nominale en %		–43,4	10,3	48,6	–1,0	
Total des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses	2 747,9	2 622,1	2 767,5	2 725,3	2 814,4	10 929,4
Croissance nominale en mio CHF		–125,8	145,4	–42,2	89,1	
Croissance nominale en %		–4,6	5,5	–1,5	3,3	
Croissance annuelle moyenne 2025–2028 (base: Budget 2024) en %						0,6
Cofinancement (fonds de tiers), revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations		20,0	10,0			30,0
A202.0134 Investissements dans les constructions du Domaine des EPF plus cofinancement		189,5	196,9	277,8	274,9	939,2
Total du financement fédéral (ressources fédérales directes) et du cofinancement (fonds de tiers) mis en compte sur le plafond de dépenses		2 642,1	2 777,5	2 725,3	2 814,4	10 959,4
Utilisation prévue des crédits mis en compte sur le plafond de dépenses en %						98,15
Crédits selon le plafond de dépenses approuvé Message FRI 2025–2028		2 649,3	2 782,0	2 839,7	2 895,1	11 166,2
Prévision d'utilisation partielle						206,7

Allocation des ressources

Le Conseil des EPF répartit les fonds issus du financement fédéral entre les institutions du Domaine des EPF en vertu de l'art. 33a de la Loi sur les EPF et de l'art. 12 de l'Ordonnance sur le domaine des EPF.

L'allocation annuelle des ressources se fonde sur le Plan stratégique 2025–2028 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF, sur les ressources fédérales attendues pour 2026 (état en février 2025) ainsi que sur les propositions budgétaires des institutions.

Le Conseil des EPF tient également compte de la réalisation des objectifs stratégiques, des prestations académiques et des besoins financiers des institutions pour les activités d'enseignement, de recherche et de TST, ainsi que pour les tâches confiées par la Confédération. Il s'assure ainsi que les fonds sont utilisés en fonction des prestations et dans le respect de la stratégie.

Allocation des ressources 2026–2029

Pour renforcer l'orientation stratégique de l'allocation des ressources et mieux évaluer les besoins financiers stratégiques, le Conseil des EPF procède à l'allocation des ressources fédérales directes pour l'année à venir et fixe aussi les taux de croissance prévisionnels pour les trois années de planification suivantes. Ces taux de croissance prévisionnels sont ensuite réexaminés chaque année et adaptés en fonction des conditions-cadres qui prévalent ainsi que des fonds fédéraux disponibles.

Les propositions budgétaires soumises par les institutions pour 2026 contenaient un descriptif de leurs prestations en 2024, leur planification financière continue pour les années 2026 à 2029 ainsi que leurs prévisions d'évolution et une indication des moyens financiers requis pour les années 2026 à 2029. Elles ont été rédigées sur la base des plans de développement discutés avec le Conseil des EPF en 2024, puis adoptés par celui-ci.

Par décision des 5 et 6 mars 2025, le Conseil des EPF a procédé à l'allocation des fonds fédéraux vraisemblablement disponibles en 2026 pour les projets planifiés de manière centralisée et pour les budgets de base des institutions. Le financement fédéral dans le Budget 2026 passe à 2768 mio CHF, soit une augmentation de 146 mio CHF (+ 5,5%) par rapport au Budget 2025 de 2622 mio CHF, qui avait été fortement réduit. Par rapport au Budget 2024 (2748 mio CHF), il progresse de 0,7%

seulement. Le financement fédéral en chiffres bruts se monte à 2778 mio CHF (2025: 2642 mio CHF). Il comprend 10 mio CHF (2025: 20 mio CHF) de fonds de tiers pour les investissements dans les biens immobiliers de la Confédération utilisés par le Domaine des EPF. Ces fonds de tiers seront inscrits dans le compte de la Confédération en tant que revenus supplémentaires liés à des prestations.

Allocation des ressources 2026

Les fonds destinés aux budgets de base institutionnels pour 2026 se montent à 2617 mio CHF, soit une augmentation de 88 mio CHF (+3,5%) au total par rapport au Budget 2025, qui avait été fortement réduit.

L'allocation des ressources 2026 a été réalisée sur la base des valeurs indicatives communiquées par le Conseil fédéral pour l'année budgétaire 2026: les perspectives financières se sont quelque peu améliorées par rapport au Plan financier 2026, et une croissance légère se profile. Dans ce contexte, le Conseil des EPF a décidé, conformément à ses principes, de confirmer ses décisions antérieures et de prendre davantage en compte les opportunités à venir pour le financement des projets planifiés de manière centralisée. Il a augmenté les budgets de base institutionnels 2026 de 3,5% chacun, le budget destiné à sa propre administration restant au même niveau que l'année précédente. Il appartient aux institutions de définir les priorités et postériorités nécessaires en veillant à accorder la priorité absolue à l'enseignement.

Les ressources destinées aux projets planifiés de manière centralisée, dont les priorités stratégiques et les infrastructures de recherche, jouent un rôle déterminant. Malgré les possibilités financières limitées, il reste essentiel de procéder à une planification ciblée dans ces domaines. Les ressources correspondantes, découlant du Plan stratégique 2025–2028 du Conseil des EPF, augmentent en 2026 de 45,1 mio CHF par rapport à l'année précédente pour s'établir à 150,8 mio CHF (y c. 14,5 mio CHF pour l'administration propre).

Les fonds planifiés de manière centralisée sont destinés à des projets stratégiques à hauteur de 90,3 mio CHF (B 2025: 75,3 mio CHF) et réparties comme suit:

- Un montant de 62,3 mio CHF (B 2025: 54,7 mio CHF) est réservé pour les infrastructures de recherche: SDSC+ (15,0 mio CHF pour les infrastructures partagées par l'ETH Zurich, l'EPFL et le PSI), HPCN-28 de l'ETH Zurich (26,5 mio CHF), *Swiss Fusion Hub* de l'EPFL (4,3 mio CHF), IMPACT du PSI (14,5 CHF)

Fig. 4: Financement fédéral (optique du plafond de dépenses): allocation des ressources aux institutions du Domaine des EPF

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Domaine des EPF¹					
Financement fédéral y c. cofinancement dans des investissements	2748	2642	2778	135	5
Cofinancement issu de fonds de tiers	–	20	10	– 10	– 50
Financement fédéral	2748	2622	2768	145	6
ETH Zurich ²	1388	1354	1393	39	3
EPFL ³	754	721	745	23	3
PSI ⁴	334	309	324	15	5
WSL	63	61	63	2	3
Empa	123	106	110	4	4
Eawag	65	62	64	1	2
Conseil des EPF ⁵	20	28	80	52	182

Informations complémentaires sur le Budget 2026:

- ¹ Total de l'allocation des ressources 2026: tranche annuelle demandée conformément aux valeurs indicatives de la Confédération issues du cycle de planification financière 2026–2029, y c. cofinancement (fonds de tiers) de 10,0 mio CHF dans le crédit d'investissement concernant les constructions appartenant à la Confédération et utilisées par l'ETH Zurich. A titre de comparaison, la tranche annuelle 2026 selon le plafond de dépenses approuvé pour 2025–2028 (sans cofinancement) s'élève à 2782,0 mio CHF.
- ² Y c. HPCN-28: 26,5 mio CHF, SwissCAT+: 1,0 mio CHF, initiative *Swiss AI*: 5,0 mio CHF; comprend également un montant de fonds de tiers de 10,0 mio CHF dans le crédit d'investissement concernant les constructions appartenant à la Confédération;
- ³ Y c. SDSC+: 15,0 mio CHF, *Swiss Fusion Hub*: 4,3 mio CHF, SwissCAT+: 1,0 mio CHF;
- ⁴ Y c. IMPACT: 14,5 mio CHF, *CHART collaboration project*: 1,0 Mio. CHF, centre d'excellence Suisse-ESA pour le Domaine des EPF: 2,0 mio CHF;
- ⁵ Y c. financement du démantèlement de l'accélérateur de particules du PSI: 11,0 mio CHF, priorités et opportunités stratégiques (notamment *FIT for Future*, réorganisation): 20,0 mio CHF, financements incitatifs et d'aide au démarrage: 20,0 mio CHF, fonds d'installation de la nouvelle présidente de l'EPFL et du nouveau directeur du WSL: 15 mio CHF, utilisation des réserves: –0,6 mio CHF;

et SwissCAT+ de l'ETH Zurich et de l'EPFL (2,0 mio CHF).

- Un montant de 28,0 mio CHF (B 2025: 7,0 mio CHF) est consacré à d'autres projets à portée stratégique, dont 5,0 mio CHF à l'initiative *Swiss AI*, 2,0 mio CHF au centre d'excellence Suisse-ESA du Domaine des EPF et 1,0 mio CHF au projet *CHART Collaboration*; 20,0 mio CHF sont destinés aux différentes opportunités stratégiques.
- L'année précédente, un montant de 13,6 mio CHF était réservé pour les initiatives conjointes (*Joint Initiatives*, JI) approuvées à l'issue du premier appel à propositions et menées dans le cadre des priorités stratégiques: «Energie, Climat et durabilité de l'environnement» (11,3 mio CHF) et «Engagement et dialogue avec la société» (2,3 mio CHF).

Un montant de 35,0 mio CHF (B 2025: 4,9 mio CHF) est consacré à différents projets, notamment sous la forme de financements incitatifs et d'aide au démarrage pour des projets stratégiques dans l'enseignement et la recherche (20,0 CHF, dont 0,5 CHF maximum pour la participation éventuelle des établissements de recherche à des projets de coopération d'importance nationale,

mesure remplaçant les contributions de la Confédération liées à un projet).

Les projets planifiés de manière centralisée comprennent par ailleurs les moyens déterminés par le Conseil fédéral (administration fédérale) pour le démantèlement et l'élimination de l'accélérateur de particules au PSI (11 mio CHF par an). Ces fonds sont placés sur un compte d'épargne de la Confédération.

Dans les projets planifiés de manière centralisée, le Conseil des EPF a aussi réservé des fonds pour sa propre administration et pour la Commission de recours interne (14,5 mio CHF comme l'année précédente).

Des ressources fédérales à hauteur de 2767,5 mio CHF ont été demandées pour 2026. Dans sa décision des 5 et 6 mars 2025 relative à l'allocation des ressources, le Conseil des EPF a réservé et réparti un montant total de 2768,2 mio CHF pour 2026. Cette surbudgétisation entraîne un déficit de financement de 0,6 mio CHF, qui sera couvert en 2026 au moyen des réserves du Conseil des EPF. Dans le Budget 2025, la surbudgétisation se montait à 12,5 mio CHF.

Fig. 5: Répartition du financement fédéral (optique du plafond de dépenses)

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs	%
Domaine des EPF¹	2748	2642	2778	135	5
Contribution financière de la Confédération	2449	2453	2581	128	5
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF financés par des fonds fédéraux	299	170	187	17	10
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF issus d'un cofinancement (fonds de tiers)¹	–	20	10	–10	–50
ETH Zurich	1388	1334	1383	49	4
Contribution financière de la Confédération	1304	1244	1283	39	3
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	85	90	100	10	11
EPFL	754	721	745	23	3
Contribution financière de la Confédération	580	669	676	6	1
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	175	52	69	17	33
PSI	334	309	324	15	5
Contribution financière de la Confédération	302	294	319	25	8
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	33	15	5	–10	–66
WSL	63	61	63	2	3
Contribution financière de la Confédération	62	59	61	2	4
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	1	2	2	–1	–23
Empa	123	106	110	4	4
Contribution financière de la Confédération	117	103	104	2	2
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	6	3	6	2	61
Eawag	65	62	64	1	2
Contribution financière de la Confédération	63	56	58	3	5
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	1	7	5	–1	–21
Conseil des EPF	20	28	80	52	182
Contribution financière de la Confédération	20	28	80	52	182
Investissements dans les constructions du Domaine des EPF	–	–	–	–	–

¹ B 2026: Fonds de tiers dans le crédit d'investissement Constructions de la Confédération (revenus supplémentaires liés à des prestations) à l'ETH Zurich: 10 mio CHF (B 2025: 20 mio CHF)

Allocation 2027–2029 prévue

Dès l'année 2027, plusieurs milliards de francs feront défaut à la Confédération pour parvenir à un budget équilibré, et des coupes budgétaires sont à prévoir. Le Conseil fédéral a déjà tenu compte de la mesure «Augmentation du financement par les utilisateurs», qui figure dans le programme d'allégement budgétaire 2027, en définissant les valeurs indicatives pour le Domaine des EPF à partir de 2027. Cette mesure implique de facto une coupe de 78 mio CHF qui, selon le Conseil fédéral, doit être compensée par une augmentation des taxes d'études.

Une croissance nominale du financement fédéral de 3,2% par an est nécessaire pour concrétiser les projets mentionnés dans le Plan stratégique 2025–2028 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF. La planification financière de la Confédération, qui a été remaniée, table cependant pour la période FRI 2025–2028 en cours sur une croissance nominale moyenne sensiblement inférieure de 0,3%. Avec un renchérissement moyen attendu de moins de 1,0%, il faut donc s'attendre à un financement fédéral qui stagne voire diminue en termes réels pour la période FRI 2025–2028. Il s'ensuit un déséquilibre financier à moyen terme, qui contraint le Domaine des EPF à renoncer à différentes dépenses.

A condition que le Conseil fédéral ne procède pas à d'autres coupes ponctuelles comme pour le Budget 2025 et compte tenu du contexte difficile et des réserves prévues pour le financement des projets stratégiques et infrastructurels planifiés, le Conseil des EPF prévoit d'augmenter les budgets de base des institutions de 1% durant les années 2027 à 2029. Les montants suivants sont réservés pour les projets planifiés de manière centralisée: 122,0 mio CHF pour 2027, 128,0 mio CHF pour 2028 et 150,0 mio CHF pour 2029.

Immobilier et Programme des constructions 2026

Dans le Programme des constructions (PC) 2026 du Domaine des EPF, le Conseil des EPF demande au Conseil fédéral et au Parlement des crédits d'engagement de 347,9 mio CHF au total et un crédit d'investissement pour 2026 de 196,9 mio CHF pour les constructions du Domaine des EPF.

Planification à long terme 2025–2036

Les infrastructures du Domaine des EPF sont planifiées par les institutions du Domaine des EPF dans les «Schémas généraux des espaces et du financement» (SGEF), qui portent sur une période de douze ans (2025 à 2036). Cet instrument de planification interne est unique en son genre à la Confédération. Les SGEF se fondent sur les objectifs fixés par la Confédération et le Conseil des EPF ainsi que sur les planifications stratégiques institutionnelles, qui tiennent compte de l'évolution des effectifs étudiants et du nombre de chaires professorales. Ils sont le document de référence pour les projets de construction décrits ci-après.

Les SGEF 2025–2036 confirment la hausse des besoins en termes de surfaces et d'infrastructures liés à la croissance continue du nombre d'étudiantes et d'étudiants. Les mesures d'optimisation visant à augmenter l'efficacité de superficie ne compensent que partiellement cette évolution. Les besoins en mesures d'entretien contribuant au maintien de la valeur et de la fonction continuent également de croître étant donné le nombre élevé d'installations et de bâtiments anciens dans le portefeuille et la mise sous protection de certains bâtiments en raison de leur caractère historique. Les exigences sensiblement accrues de la Confédération en ce qui concerne l'exemplarité des mesures entreprises en matière de climat et d'énergie génèrent des investissements importants. Ainsi, les ressources requises pour les loyers continuent d'augmenter, ce qui a des répercussions sur la capacité financière à long terme.

Climat et énergie: estimation des coûts liés au rôle de modèle de la Confédération

Sur mandat du Conseil fédéral, les trois services de la construction et des immeubles (SCI) et l'Office fédéral des routes (OFROU) ont réalisé des études pour identifier les mesures nécessaires et évaluer les besoins financiers pour atteindre les objectifs climatiques liés

au rôle de modèle de la Confédération dans le secteur immobilier. Les études sont actuellement remaniées sur la base de la nouvelle ébauche de l'art. 10 de la Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI) ainsi que des exigences formulées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'Administration fédérale des finances (AFF) élaborera un concept de financement pour les coûts supplémentaires à l'été 2025. Il s'agira de déterminer dans quelle mesure le Domaine des EPF est pris en compte en tant qu'unité de l'administration fédérale décentralisée.

Plan des investissements 2026–2029: crédit d'investissement 2026 et total des investissements

Le Plan des investissements immobiliers pour 2026–2029 permet de définir les priorités, les échéances et le financement pour les projets de construction en cours et planifiés dans le Domaine des EPF. Les Programmes des constructions 2026–2029 et les crédits d'investissement correspondants sont provisoires et ne préjugent pas du montant du plafond de dépenses du Domaine des EPF.

Les institutions ont prévu des investissements de 297,3 mio CHF pour 2026 (cf. fig. 7, p. 15), dont 196,9 mio CHF proviennent du crédit d'investissement de la Confédération. 93,3 mio CHF issus de la contribution financière et 20,0 mio CHF issus des fonds de tiers planifiés sont destinés aux équipements d'exploitation. 22,1 mio CHF supplémentaires provenant de la dissolution des provisions sont utilisés pour le démantèlement des installations nucléaires de la Confédération.

Programme des constructions 2026: crédits d'engagement

Le Domaine des EPF demande les nouveaux crédits d'engagement suivants, qui totalisent 347,9 mio CHF, dans le cadre du PC 2026:

- un crédit d'engagement de 200,0 mio CHF pour l'EPFL (nouveau bâtiment *Advanced Science Building*),
- un crédit d'engagement de 11,0 mio CHF pour l'EPFL (transformation à Bassenges),
- un crédit d'engagement de 40,4 mio CHF pour l'ETH Zurich (réaménagement de la Wolfgang-Pauli-Strasse) et
- un crédit d'engagement de 96,5 mio CHF pour d'autres projets immobiliers.

Le volume du PC 2026 se situe au-dessus de la moyenne à long terme des années précédentes, tandis qu'on s'attend à un retour à la moyenne usuelle pour le

PC 2027. Compte tenu de la planification actuelle, il se peut que les PC 2028 et 2029 soient plus élevés en raison de plusieurs grands projets. Certains projets s'étalant sur plusieurs années, on assiste à un lissage des besoins financiers annuels par rapport aux programmes des constructions déjà acceptés ou demandés. Il faut néanmoins s'attendre à une hausse des crédits d'investissement. Les ressources pour la mise en œuvre des programmes des constructions en cours sont sollicitées avec le crédit d'investissement dans le Budget 2026, puis imputées au plafond de dépenses correspondant dans le Plan financier 2027–2029 (cf. fig. 6, p. 15 et encadré p. 13).

PC 2026: grands projets >10 mio CHF

Le projet *Advanced Science Building* (ASB) vise à édifier un bâtiment de recherche destiné à la physique quantique sur le campus lausannois de l'EPFL. Ce nouveau bâtiment, conçu pour répondre aux exigences les plus élevées de la communauté scientifique, permettra de pratiquer la recherche à un niveau sans précédent. Il comprend des laboratoires, bureaux et plateformes pour la collaboration interdisciplinaire. Le bâtiment met largement l'accent sur la durabilité, et une certification DGNB Gold (label délivré par la *Deutsche Gesellschaft für nachhaltiges Bauen*) est envisagée. Le crédit d'engagement demandé s'élève à 200,0 mio CHF.

Les investissements dans les équipements et le mobilier pour un montant de 17,0 mio CHF sont à la charge de l'institution. Les coûts totaux, conception de projet incluse, se montent à 238,5 mio CHF. Les travaux devraient commencer au cours du troisième trimestre 2026 et s'achever fin 2029.

Le projet «Bassenges» sur le campus de l'EPFL à Lausanne a pour but de revaloriser plusieurs bâtiments historiques, dont certains sont protégés, en vue de les adapter aux besoins du Centre Bernoulli (CIB). Ces bâtiments doivent ainsi proposer un espace unique pour promouvoir une recherche d'excellence. En matière de durabilité, il s'agira de respecter les critères du label DGNB. Le crédit d'engagement demandé s'élève à 11,0 mio CHF. Les investissements dans les équipements et le mobilier pour un montant de 2,3 mio CHF sont à la charge de l'institution. Les coûts totaux, étude de projet incluse, se montent à 13,3 mio CHF. Les travaux de construction doivent commencer au cours du deuxième trimestre 2026, la mise en service étant prévue pour le second semestre 2028.

A l'ETH Zurich, la Wolfgang-Pauli-Strasse sur le campus du Hönggerberg sera complètement rénovée. L'objectif du projet est d'améliorer la qualité de séjour dans l'espace routier ainsi que la fonctionnalité de l'axe

Compétences pour les investissements immobiliers dans le Domaine des EPF

Propriété de la Confédération, le parc immobilier du Domaine des EPF figure dans le compte d'Etat. Le Conseil des EPF est l'un des trois services de la construction et des immeubles (SCI) de la Confédération désigné par le Conseil fédéral. A ce titre, il est l'unique interlocuteur de la Confédération au nom de l'ensemble des institutions. En vertu de la Loi sur les EPF, il coordonne l'exploitation des biens immobiliers et veille à la préservation de leur valeur et de leur fonction. Le Domaine des EPF dispose de cinq sources de financement pour ses projets immobiliers:

- Le crédit d'investissement pour les constructions du Domaine des EPF (appartenant à la Confédération) est inscrit au budget des institutions du Domaine des EPF et intégré au plafond de dépenses. Des crédits d'engagement sont nécessaires pour les investissements financés par ce crédit et pour les cofinancements.
- La contribution financière est allouée aux institutions pour les équipements à usage spécifique, les premiers aménagements scientifiques et le mobilier, qui deviennent leur propriété.
- Les fonds de tiers sont acquis par les institutions (p. ex. dons ou sponsoring) pour le cofinancement d'immeubles de la Confédération ou pour des investissements dans la propriété des institutions.
- Les modèles d'investissement concernent les utilisations polyvalentes, comme les logements étudiants (propriété de tiers).
- La dissolution de provisions pour le démantèlement des installations nucléaires de la Confédération a une incidence financière et ne nécessite pas de crédit d'engagement.

Chaque année, le Conseil des EPF soumet une demande de crédit d'engagement (programme des constructions du Domaine des EPF) au Conseil fédéral dans le cadre du budget, à l'intention des Chambres fédérales

principal et de ses environs et de satisfaire ainsi aux exigences croissantes. Permettant de séparer les moyens de transport, le projet améliore la sécurité et rend la route accessible à toutes et tous. Le crédit d'engagement demandé s'élève à 40,4 mio CHF. Les coûts totaux, étude de projet incluse, se montent à 45,5 mio CHF. Les travaux débiteront au cours du premier trimestre 2026 et devraient être terminés d'ici début 2028.

Un crédit d'engagement de 96,5 mio CHF pour d'autres projets immobiliers est destiné à des projets de maintien de la valeur et de la fonction, à des projets inférieurs à 10 mio CHF et à la réalisation d'études de projet de plus de 10 mio CHF. Il dépasse le seuil de 20 mio CHF et est donc soumis au frein aux dépenses. Vu les nombreux projets d'assainissement, il faut s'attendre à ce que la part des investissements dans le maintien de la valeur soit élevée.

Démantèlement des installations nucléaires de la Confédération

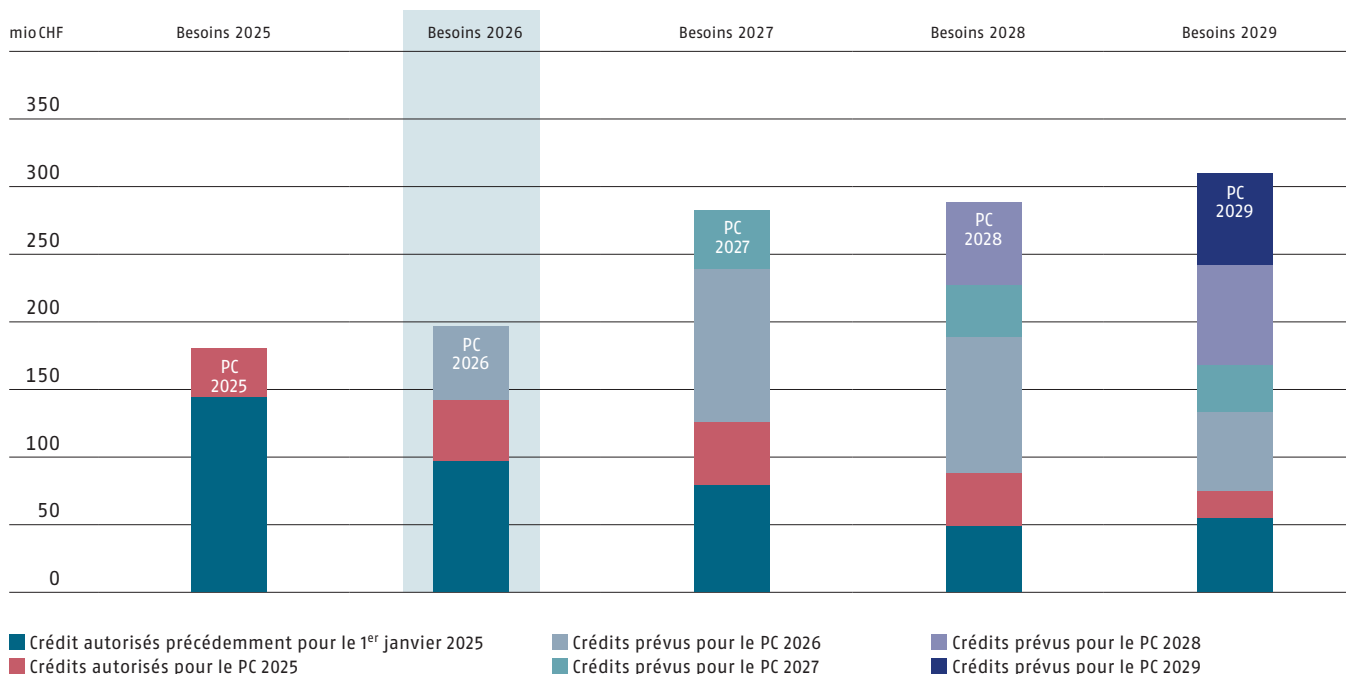
Conformément à la décision du Conseil fédéral, le démantèlement des installations nucléaires de la Confédération sera financé par la Confédération en dehors du plafond de dépenses du Domaine des EPF. En application de la motion Dittli et en accord avec l'AFF, ce financement supplémentaire se fera, dès 2025, en dehors du budget au moyen d'une dissolution de provisions qui n'aura pas d'incidence sur le budget mais bien une incidence financière. Les dépenses prévues pour 2026 se montent à 22,1 mio CHF. Le controlling existant présente séparément la planification et l'utilisation des ressources.

Collaboration avec la Confédération

Le Conseil des EPF siège dans différents comités et groupes de travail, dont le comité de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) et ses groupes spécialisés, le groupe de travail Immeubles de la Confédération dirigé par l'AFF ainsi que le Bureau des constructions des hautes écoles ou des projets tels que SUPERB. Le Domaine des EPF continuera de prendre une part active à l'initiative «Exemplarité Energie et climat» (EEC) jusqu'en 2030. Il siège aussi dans le comité de pilotage dédié à la mise en œuvre du rôle de modèle de la Confédération concernant le climat. D'autres sujets examinés concernent la sécurité parasismique, la protection des infrastructures critiques en matière d'enseignement et de recherche et la conception «Paysage suisse» (CPS).

Le Domaine des EPF et l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) entendent renforcer la cohérence de leurs actions de représentation des intérêts de la Confédération par une institutionnalisation de leur coordination et un échange d'expériences. L'idée est d'intensifier la collaboration et de tirer parti des projets ou processus comparables pour promouvoir davantage l'innovation et l'efficacité. Un concept sur l'intensification de la collaboration future sera élaboré d'ici fin 2025.

Fig. 6: Besoins financiers des différents programmes des constructions (PC)



Evolution des besoins financiers (crédits d'investissement) et de leur utilisation selon les programmes des constructions

Fig. 7: Planification des investissements et des financements du Domaine des EPF 2026–2029

mio CHF	2024	2025 ¹	2026	2027	2028	2029
Demandes de crédit d'engagement	142,1	234,1	347,9	235,1	634,8	654,5
Crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF ²	299,4	180,1	196,9	282,8	289,9	310,9
Contribution financière (pour aménagements à usage spécifique)	96,6	88,3	93,3	122,7	139,8	141,7
Fonds de tiers (propriété de la Confédération / cofinancement)	0,0	20,0	10,0	5,0	15,0	22,0
Fonds de tiers (propriété de l'institution)	1,0	1,0	7,0	2,0	2,0	2,0
Réserves affectées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses de construction planifiées par les institutions	397,0	269,4	297,3	407,4	431,7	454,6

¹ Prévision de performance actualisée

² Compte tenu des réserves affectées et des fonds de tiers (propriété de la Confédération / cofinancement)

Budget consolidé du Domaine des EPF

Un résultat annuel négatif de 145 mio CHF est inscrit au Budget 2026. Par rapport au Budget 2025, les charges augmentent de 85 mio CHF à 4187 mio CHF, et le total des produits est en hausse de 137 mio CHF à 4043 mio CHF.

Résumé

Le Domaine des EPF table pour 2026 sur un résultat annuel consolidé de –145 mio CHF, les charges s'établissant à 4187 mio CHF et les produits à 4043 mio CHF (y c. le résultat financier de +4 mio CHF).

Le financement fédéral augmente de 138 mio CHF (+5%) par rapport au Budget 2025 pour s'établir à 2802 mio CHF. Sa part dans le total des produits est en hausse de 1% à 69% (B 2025: 68%).

Les charges de personnel, qui se montent à 2695 mio CHF, soit une légère hausse de 30 mio CHF (+1%), sont budgétées au même niveau que l'année précédente, leur part dans les charges d'exploitation reculant quelque peu pour s'établir à 64% (B 2025: 65%). Les 20 562 équivalents plein temps (EPT, hors apprenantes et apprenants) ainsi financés sont répartis sur 24 500 contrats de travail (CT), ce qui représente une baisse de 369 EPT (–1,8%) par rapport au Budget 2025.

Le total des charges de biens et services prévues pour 2026 est de 1035 mio CHF, un montant en faible progression (+12 mio CHF; +1%) par rapport au budget précédent.

Les investissements du Domaine des EPF inscrits au Budget 2026 totalisent 440 mio CHF: 197 mio CHF sont consacrés à des investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération et 243 mio CHF à des investissements dans des immobilisations corporelles meubles et immeubles du Domaine des EPF.

Le calcul du *cash flow* disponible¹ révèle une lacune de couverture de –74 mio CHF (*cash flow* disponible négatif) qui sera comblée en puisant dans les réserves ou dans les liquidités durant l'exercice 2026.

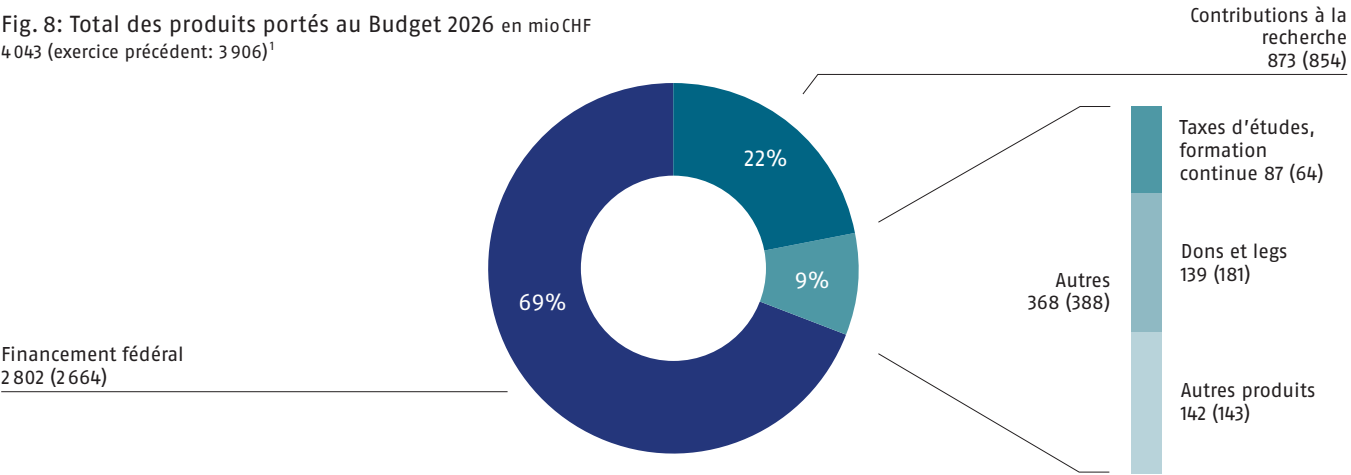
Fondements du Budget consolidé 2026 du Domaine des EPF

Les deux EPF, les quatre établissements de recherche et l'état-major du Conseil des EPF ont élaboré le Budget consolidé 2026 en se fondant sur les Objectifs stratégiques du Conseil fédéral pour le Domaine des EPF pendant les années 2025 à 2028 (21 mars 2025), sur le Plan stratégique 2025–2028 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF (juin 2022), sur la décision du Conseil des EPF prise les 5 et 6 mars 2025 concernant l'allocation des ressources pour 2026, sur la séance spéciale du 21 mars 2025 sur le budget du Domaine des EPF ainsi que sur les directives relatives au Budget 2026 édictées le 21 mars 2025 par le Conseil des EPF. Le Budget consolidé 2026 comprend le compte de résultat consolidé et les investissements consolidés, ainsi que les explications relatives au Budget consolidé 2026. Son élaboration est conforme aux critères prévus par l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF², d'une part, et aux instructions contenues dans le Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (version 7.2 du 4 décembre 2024) fondé sur les normes IPSAS, d'autre part.

¹ Flux d'exploitation (+168 mio CHF) après déduction des flux de trésorerie issus des investissements (–243 mio CHF) selon le tableau des flux de trésorerie 2026 non publié

² Ordonnance du 5 décembre 2014 sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF (RS 414.123), état le 1^{er} janvier 2022

Fig. 8: Total des produits portés au Budget 2026 en mioCHF
4 043 (exercice précédent: 3 906)¹



¹ Total des produits, résultat financier compris

Fig. 9: Total des charges portées au Budget 2026 en mioCHF
4 187 (exercice précédent: 4 103)

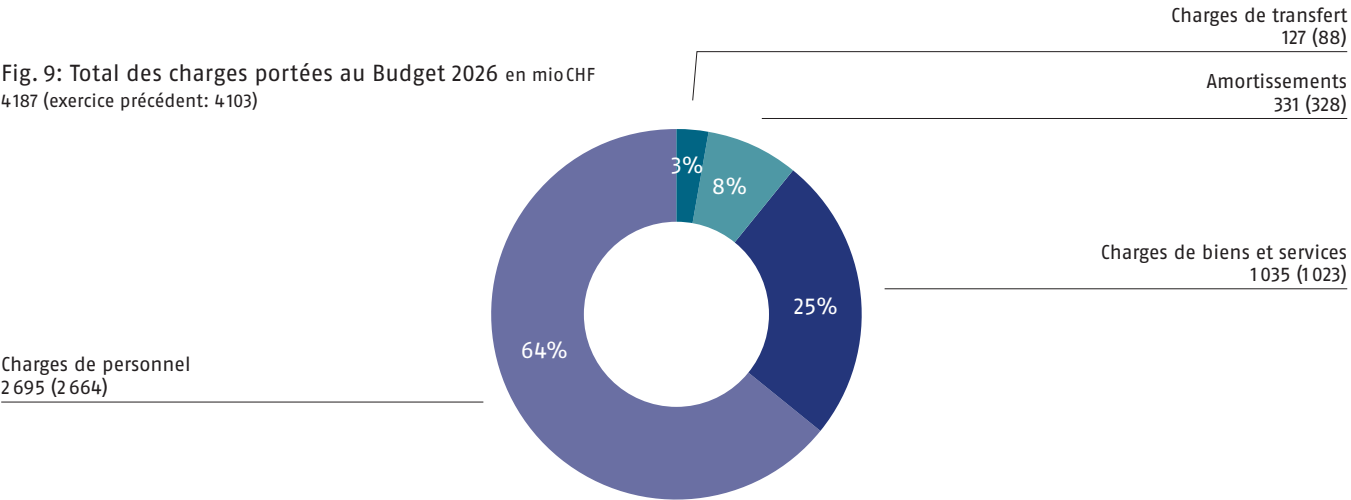


Fig. 10: Compte de résultat consolidé 2023–2025 du Domaine des EPF

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026		Chiffre
				Val. abs.	%	cf. annexe
Contribution financière de la Confédération	2 449	2 453	2 581	128	5	
Contribution aux loyers	203	211	221	10	5	
Financement fédéral	2 652	2 664	2 802	138	5	1
Taxes d'études, formation continue	61	64	87	23	36	2
Fonds national suisse (FNS)	307	314	322	9	3	
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	46	50	46	– 4	– 8	
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	97	98	101	4	4	
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	147	141	145	5	3	
Recherche axée sur l'économie (économie privé)	142	148	155	7	5	
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	110	104	103	– 1	– 1	
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	848	854	873	19	2	3
Dons et legs	131	181	139	– 42	– 23	4
Autres produits	169	135	138	3	2	5
Produit d'exploitation	3 862	3 898	4 039	141	4	
Charges de personnel ¹	2 622	2 664	2 695	30	1	6
Charges de biens et services ²	1 044	1 023	1 035	12	1	1/7
Amortissements	328	328	331	3	1	8
Charges de transfert	63	88	127	40	45	9
Charges d'exploitation	4 057	4 103	4 187	85	2	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	– 195	– 205	– 149	56	– 27	
RÉSULTAT FINANCIER	37	8	4	– 4	– 55	10
Résultat des entités associées et co-entreprises	14	–	–	–	–	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	– 144	– 196	– 145	51	– 26	
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	– 18	–	–			
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	203	211	221	10	5	

Compte de résultat consolidé 2026

Comme l'indique la fig. 10, le Budget 2026 du Domaine des EPF table sur la poursuite de la hausse des produits d'exploitation. La planification budgétaire pour 2026 prévoit également que les charges continueront d'augmenter régulièrement, notamment du fait de la hausse des charges de personnel et des charges de transfert. L'excédent de charges inscrit au budget s'accompagne d'une réduction des liquidités budgétées et nécessite, comme les années précédentes, de recourir aux réserves.

Le total des produits budgétés, qui se composent des produits d'exploitation et du résultat financier, s'élève à 4043 mio CHF, un montant légèrement supérieur à celui du budget précédent (B 2025: 3906 mio CHF). Comparé au Budget 2025, on s'attend à une augmentation des produits provenant du financement fédéral (+138 mio CHF), des taxes d'études et de la formation continue (+23 mio CHF) ainsi que des contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques (+19 mio CHF). Pour les produits issus de dons et legs, le Budget 2026 prévoit en revanche un recul de -42 mio CHF par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due à des réévaluations et à la volatilité inhérente aux dons, legs et fonds provenant du sponsoring. Les autres produits restent quasiment inchangés par rapport à l'année précédente, à 138 mio CHF (B 2025: 135 mio CHF).

Les charges d'exploitation poursuivent la légère tendance à la hausse des années précédentes (B 2026: 4187 mio CHF; B 2025: 4103 mio CHF; C 2024: 4057 mio CHF). Une augmentation minime (+1%) est attendue pour les charges de personnel, qui atteindront 2695 mio CHF (du fait, notamment, des mesures salariales).

Les charges de biens et services progressent par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 1035 mio CHF (B 2025: 1023 mio CHF), ce qui s'explique principalement par la hausse des charges relatives à l'utilisation des immeubles (+15 mio CHF à 367 mio CHF). Elles incluent également les coûts des locaux pour les immeubles de la Confédération utilisés par le Domaine des EPF (+10 mio CHF à 221 mio CHF pour 2026 par rapport à 2025).

Si l'on se base sur les activités d'investissement en cours, le volume des amortissements est en très légère hausse (B 2026: 331 mio CHF; B 2025: 328 mio CHF). Les investissements sont amortis sur la durée d'utilisation de manière linéaire selon la méthode directe.

D'un montant de 127 mio CHF, les charges de transfert, c.-à-d. les contributions pour lesquelles aucune prestation directe n'est facturée, sont en hausse de 45% (40 mio CHF). Cette progression est essentiellement due à une hausse attendue des contributions aux projets de recherche versées par le Conseil des EPF (B 2026: 82 mio CHF; B 2025: 38 mio CHF, chiffres consolidés au niveau du Domaine des EPF).

La budgétisation du résultat financier à hauteur de 4 mio CHF (B 2025: 8 mio CHF) ne tient compte que de produits spécifiques, courants pour la plupart, et est effectuée sur la base d'hypothèses et de prévisions défensives concernant la situation économique ainsi que l'évolution du patrimoine et des taux d'intérêt.

Le Domaine des EPF table sur un résultat annuel négatif de -145 mio CHF pour 2026, ce qui induit une nouvelle réduction des réserves, comme cela a été le cas dans le Budget 2025, qui affichait une perte annuelle de -196 mio CHF.

Les contributions à la recherche ont peu d'influence sur le résultat annuel, car les produits et les charges qui y sont liés sont normalement régularisés dans la période comptable concernée et sont donc quasiment identiques (en général, recours à la méthode de l'achèvement [CoC] selon laquelle chaque produit est déterminé proportionnellement aux charges du projet et à son avancement).

La comptabilisation des produits et des charges relatifs aux immeubles de la Confédération utilisés par le Domaine des EPF n'ont aucune incidence sur le résultat annuel. Selon le principe du produit brut, la contribution aux loyers est comptabilisée pour un montant identique dans les coûts (des locaux) et dans les produits (B 2026: 221 mio CHF; B 2025: 211 mio CHF).

Investissements consolidés 2026

Investissements (vue d'ensemble)

La fig. 11 représente les dépenses d'investissement consolidées pour l'achat ou la création d'actifs utilisés sur plusieurs périodes. Indépendamment de la question de la propriété, des investissements sont prévus en 2026 pour un total de 440 mio CHF. Le volume des investissements en 2026 est donc légèrement supérieur au Budget 2025 (438 mio CHF) mais nettement inférieur au Compte 2024 (640 mio CHF).

Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération

Les investissements dans les immeubles de la Confédération utilisés par le Domaine des EPF se montent à 197 mio CHF. Ils comprennent 10 mio CHF de fonds de tiers inscrits dans le compte de la Confédération en tant que revenus supplémentaires liés à des prestations. Les investissements de construction prévus sont intégralement effectués par l'intermédiaire du compte de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et portés à l'actif de celui-ci (cf. p. 12 ss). Ils figurent donc dans le compte de l'administration fédérale centrale. Ces ressources font partie du plafond

de dépenses maximal du Domaine des EPF qui a été proposé par le Conseil fédéral pour la période 2025–2028. Toutefois, elles ne figurent pas dans le compte du Domaine des EPF, mais dans celui de la Confédération.

Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles du Domaine des EPF

Un montant de 243 mio CHF est budgété pour les investissements dans les actifs du Domaine des EPF, ce qui représente 6 mio CHF (2%) de moins que dans le Budget 2025 et 97 mio CHF (29%) de moins par rapport au Compte 2024. Comparées au Budget 2025, les coupes concernent particulièrement les aménagements par le locataire (B 2026: 59 mio CHF; B 2025: 73 mio CHF). Des montants en hausse sont en revanche inscrits au Budget 2026 pour les immobilisations corporelles meubles en cours de construction (B 2026: 26 mio CHF; B 2025: 22 mio CHF) et les immobilisations incorporelles (B 2026: 8 mio CHF; B 2025: 4 mio CHF). Sur un total de 243 mio CHF, quelque 42% sont destinés au parc d'engins et de machines, 15% aux biens d'investissement informatiques et env. 24% aux aménagements par le locataire.

Fig. 11: Investissements consolidés 2024–2026 du Domaine des EPF

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	71	77	66	–12	–15
Immobilisations corporelles meubles	258	167	168	1	1
Immobilisations incorporelles	12	4	8	4	94
Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*	340	249	243	–6	–2
Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**	299	190	197	7	4
Total des investissements du Domaine des EPF	640	438	440	1	–

* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

** Financés par le crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF (A202.0134); le Budget 2026 contient 10 mio CHF de fonds de tiers (revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations)

Le Programme des investissements 2026 contient plus particulièrement les acquisitions suivantes:

- ETH Zurich: Des investissements totalisant 75 mio CHF sont planifiés pour les immobilisations corporelles meubles (Budget 2025: 78 mio CHF). Ils comprennent des acquisitions de matériel informatique liées à l'infrastructure HPCN pour un volume financier d'env. 13 mio CHF. Le montant total des investissements pour les immobilisations corporelles meubles en 2026 contient également des appareils techniques et scientifiques, tels qu'un microscope électronique à balayage (7 mio CHF, entièrement financé par des fonds de tiers) et du matériel informatique pour le développement du système Euler (4 mio CHF). Des investissements totalisant 53 mio CHF sont prévus pour les aménagements par le locataire. Ils concernent entre autres le nouveau bâtiment de physique HPQ (18 mio CHF, dont 5 mio CHF de fonds de tiers) et l'aménagement du bâtiment STE dans la Stampfenbachstrasse à Zurich (5 mio CHF).
- L'EPFL prévoit pour 2026 des investissements dans les immobilisations corporelles meubles à hauteur de 51 mio CHF au total (B 2025: 55 mio CHF). Les principaux projets d'investissement pour le matériel informatique compris dans ce montant sont: 3 mio CHF pour le supercalculateur «Kuma» et 2 mio CHF pour la *Research Computing Platform* (RCP). Ce total comprend également des investissements dans des machines et des appareils spéciaux, p. ex. 4 mio CHF pour l'acquisition d'un microscope électronique à balayage (STEM) et 3 mio CHF pour le renouvellement des fours continus «Centrotherm». Concernant les immobilisations incorporelles, des investissements à hauteur de 2 mio CHF sont p. ex. planifiés pour un nouveau système ERP (PLEXUS) et de 2 mio CHF supplémentaires pour un nouveau logiciel de gestion des données. L'EPFL a également budgété pour 2026 un total de 3 mio CHF pour des investissements immobiliers. Ce montant sera entre autres investi dans des aménagements par le locataire afin d'adapter plusieurs laboratoires aux normes de sécurité et dans l'équipement de salles d'informatique.
- PSI: Des investissements à hauteur de 37 mio CHF sont prévus pour les immobilisations corporelles meubles (B 2025: 24 mio CHF). Les principaux concernent le projet de mise à niveau SLS 2.0 de la Source de Lumière Synchrotron Suisse (SLS) pour un volume de 8 mio CHF et des équipements techniques d'exploitation pour le projet IMPACT (*Isotope and Muon Production using Advanced*

Cyclotron and Target technologies) à hauteur de 7 mio CHF. Il est également prévu d'investir 4 mio CHF dans différents faisceaux de lumière SLS (ESup) et 1 mio CHF dans SwissFEL. S'agissant des immobilisations incorporelles, le PSI envisage de consacrer un montant de 2 mio CHF à l'acquisition de logiciels en 2026. Pour les immobilisations corporelles immeubles (y c. aménagements par le locataire), le PSI planifie en outre dans le Budget 2026 un volume d'investissements totalisant 5 mio CHF.

- Le WSL prévoit des investissements d'1 mio CHF pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles meubles ou leur remplacement (p. ex. matériel informatique, véhicules). Il a en outre budgété des aménagements par le locataire à hauteur d'env. 1 mio CHF, p. ex. pour l'assainissement d'un atelier.
- Empa: En 2026, des investissements dans les immobilisations corporelles meubles sont budgétés pour un montant total de 3 mio CHF. Ils comprennent des investissements pour financer un appareil de spectrométrie photoélectronique X (XPS) à hauteur de 1 mio CHF et pour des modules supplémentaires du bâtiment de recherche et d'innovation NEST. Des investissements totalisant 2 mio CHF sont par ailleurs prévus dans des immobilisations corporelles immeubles, dont des aménagements par le locataire, différentes mesures d'assainissement de bâtiments et l'extension du laboratoire de recherche travaillant sur le thème *Materials to Devices* (1 mio CHF).
- Eawag: Une somme de 2 mio CHF est prévue pour l'achat d'appareils scientifiques, de mobilier et de véhicules. Ces investissements (p. ex. pour des équipements de laboratoire, y c. appareils requis) sont entre autres liés à des investissements dans des aménagements par le locataire, pour lesquels 2 mio CHF supplémentaires ont été budgétés.

Flux de trésorerie issus des investissements

En 2026, les flux de trésorerie générés par l'activité d'investissement dans des biens appartenant au Domaine des EPF s'élèvent à 243 mio CHF (B 2025: 249 mio CHF; C 2024: 340 mio CHF). Dès lors, les amortissements consolidés inscrits au budget à hauteur de 331 mio CHF (B 2025 et C 2024: 328 mio CHF chacun) sont de nouveau supérieurs aux flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement.

Ces investissements sont financés par le financement fédéral et par les produits issus de fonds de tiers.

Explications relatives au Budget consolidé 2026

Gouvernance financière

Activité économique

Le Domaine des EPF se compose des deux écoles polytechniques fédérales ETH Zurich et EPFL, ainsi que des quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer PSI, l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag). Ces six institutions sont des organismes de droit public de la Confédération dotés de la personnalité juridique. Le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF) et la Commission de recours interne des EPF font également partie du Domaine des EPF.

Règles de présentation des comptes

Bases légales

La présentation des comptes du Domaine des EPF repose sur la version des bases légales suivantes (y c. directives et règlements) en vigueur durant l'exercice sous revue:

- Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (Loi sur les EPF; RS 414.110)
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (Ordonnance sur le Domaine des EPF; RS 414.110.3)
- Ordonnance du 5 décembre 2014 sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF (RS 414.123)
- Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (version 7.2)

Normes comptables

Le Budget consolidé s'appuie sur les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les directives de base en matière de comptabilité figurent dans le Manuel de présentation des comptes pour le Domaine des EPF (art. 34 de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF).

Les normes suivantes ne sont pas appliquées lors de l'établissement du budget:

- IPSAS 35 Etats financiers consolidés
- IPSAS 36 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises
- IPSAS 37 Partenariats
- IPSAS 38 Comptabilisation des intérêts détenus dans d'autres entités
- IPSAS 39 Avantages du personnel
- IPSAS 40 Regroupements d'entreprises dans le secteur public

Normes IPSAS publiées, mais pas encore appliquées

Les normes IPSAS suivantes étaient publiées à la date de bouclage des Comptes annuels consolidés 2024 (la date de la première application est indiquée pour chaque norme):

- IPSAS 43 Contrats de location (01.01.2025)
- IPSAS 44 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées (01.01.2025)
- IPSAS 45 Immobilisations corporelles (01.01.2025)
- IPSAS 46 Evaluation (01.01.2025)
- IPSAS 47 Chiffre d'affaires (01.01.2026)
- IPSAS 48 Frais de transfert (01.01.2026)
- IPSAS 49 Régimes de retraite (01.01.2026)
- Améliorations des normes IPSAS 2023 (01.01.2026 pour les thèmes potentiellement pertinents pour le Domaine des EPF)
- Contrats de location concessionnels et autres accords transférant des droits sur des actifs (modifications dans les normes IPSAS 43, 47 et 48) (01.01.2027)
- IPSAS 50 Exploration et évaluation des ressources minérales (01.01.2027)
- Frais de décapage dans la phase de production d'une mine à ciel ouvert (amendements à la norme IPSAS 12) (01.01.2027)

Les normes et modifications susmentionnées ne sont pas appliquées de manière anticipée dans le présent budget.

Principes d'établissement du budget et de présentation des comptes

Les principes d'évaluation et d'établissement du bilan découlent des normes de présentation des comptes. L'établissement du budget et des comptes consiste en la saisie périodique des produits et des charges (*Accrual Accounting*) pour obtenir une image fidèle (*True and Fair View*) de la situation du Domaine des EPF sur le plan de la fortune, des finances et des produits.

Le Conseil des EPF élabore le budget annuel du Domaine des EPF qui contient le compte de résultat consolidé, le compte des investissements consolidés et les explications relatives au budget consolidé.

Le Budget 2026 a été établi sur la base des dispositions en vigueur au moment de son élaboration (date de réf.: 21 mars 2025).

L'élaboration du budget du Domaine des EPF respecte les mêmes principes que ceux appliqués par la Confédération (produit brut, universalité, annualité et spécialité).

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Domaine des EPF pour l'établissement du budget inclut les entités suivantes ainsi que l'ensemble de leurs sites:

- le Conseil des écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich et Berne
- l'ETH Zurich, Zurich
- l'EPFL, Lausanne
- l'Institut Paul Scherrer PSI, Villigen
- l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), Birmensdorf
- le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (Empa), Dübendorf
- l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (Eawag), Dübendorf

Gouvernance

Les principes régissant la direction et le contrôle du Domaine des EPF (y c. la stratégie de propriétaire du Conseil fédéral) sont publiés dans le Rapport de gestion du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF.

Risques et gestion des risques

Le compte rendu sur la situation en matière de risques et la gestion de ceux-ci fait partie du Rapport de gestion du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF.

Gestion des crédits et plafond de dépenses (financement fédéral)

Le pilotage du Domaine des EPF est effectué au moyen des Objectifs stratégiques du Conseil fédéral, qui correspondent dans le temps et par leur contenu au plafond de dépenses. Les tranches annuelles de ce plafond obéissent aux principes suivants:

- Présentation séparée des charges et des investissements en matière de construction
Le crédit de charges destiné aux charges d'exploitation courantes est inscrit dans les comptes de la Confédération sous l'unité administrative (UA) 701 SG-DEFR pour le Domaine des EPF (contribution financière). Le crédit d'investissement pour les immeubles appartenant à la Confédération et utilisés par le Domaine des EPF est comptabilisé auprès de l'OFCL. Les immeubles sont portés à l'actif du bilan de l'OFCL (UA 620, administration générale). Les dépenses liées aux installations de recherche et aux éléments spécifiques à l'utilisateur dans les équipements d'exploitation ne font pas partie du crédit d'investissement. Ces investissements sont financés au moyen de la contribution financière et directement transférés dans le patrimoine des deux EPF et des quatre établissements de recherche. La valeur de ces équipements apparaît dans leur comptabilité (inscription à l'actif et amortissement tout au long de leur durée de vie).

– Transferts de crédits

a) Crédit de charges et crédit d'investissement

Le transfert de crédit est un instrument important qui donne au Domaine des EPF la souplesse nécessaire dans l'utilisation des ressources (art. 20, al. 5, OFC; RS 611.01). Avec l'AF la concernant le Budget de chaque période budgétaire, le Conseil fédéral délègue en général au DEFR, en accord avec le DFF (AFF et OFCL), la compétence de procéder, en cours d'exercice et pour un volume limité à 20% du crédit d'investissement (Investissements dans les constructions du Domaine des EPF A202.0134) et le crédit de charges (Contribution financière de la Confédération A231.0181).

b) Crédits d'engagement

L'AF la concernant le Budget habilite en général le DEFR à effectuer des transferts entre les crédits d'engagement du Programme des constructions du Domaine des EPF concerné. Pour le Programme des constructions 2026, le volume des transferts demandés est de 10% maximum.

c) Constitution de réserves

Des réserves doivent pouvoir être constituées pour les grands projets de construction en vertu de l'art. 32a LFC (administration fédérale).

Contribution de la Confédération aux loyers du Domaine des EPF

Pour une meilleure transparence des coûts, les loyers des immeubles appartenant à la Confédération et utilisés par le Domaine des EPF sont eux aussi comptabilisés selon le modèle du locataire. La contribution de la Confédération aux loyers du Domaine des EPF pour les immeubles appartenant à la Confédération apparaît dans le Compte d'Etat comme un crédit de charges avec incidence financière au poste 701 SG-DEFR (A231.0182) pour le Domaine des EPF. Un produit d'un montant équivalent est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL (UA 620). La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée au plafond de dépenses du Domaine des EPF. Dans son compte de résultat, le Domaine des EPF inscrit les loyers à la fois en tant que produits et, pour un montant identique, en tant que charges de loyers dans les charges de biens et services.

Comptabilisation des produits

Chaque flux de trésorerie d'une entité est examiné pour établir s'il s'agit d'une transaction avec contrepartie (IPSAS 9) ou sans contrepartie (IPSAS 23).

Lorsque la contrepartie n'a pas encore été fournie, le montant correspondant est affecté aux capitaux de tiers.

En cas de transaction sans contrepartie, il s'agit de déterminer s'il y a ou non obligation de prestation ou de remboursement. Si tel est le cas, le montant est comptabilisé comme capitaux de tiers.

En l'absence de contrepartie et d'obligation de prestation ou de remboursement, les produits sont comptabilisés avec effet sur le résultat, et les actifs nets / capitaux propres de l'entité sont augmentés en conséquence. Les produits sont structurés comme suit:

Financement fédéral

Les montants alloués au Domaine des EPF par la Confédération comprennent la contribution financière et la contribution aux loyers. Ces produits sont des transactions sans contrepartie. Les montants correspondants sont saisis au cours de l'année de leur versement. Les ressources non utilisées issues de la contribution financière de la Confédération augmentent le montant des réserves dans les capitaux propres.

Taxes d'études, formation continue

Les produits issus des taxes d'études et de la formation continue sont des transactions avec contrepartie.

Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Les institutions du Domaine des EPF bénéficient de contributions liées à des projets venant de différents bailleurs de fonds afin de développer l'enseignement et la recherche. La majorité des projets financés s'étendent sur plusieurs années. Selon leurs spécificités, ces flux de fonds sont classifiés comme transactions avec ou sans contrepartie (IPSAS 9 ou IPSAS 23).

Dons et legs

Les produits des dons et des legs sont qualifiés de transactions sans contrepartie.

Autres produits

Les autres produits de prestations de services ainsi que les produits immobiliers appartiennent notamment à la catégorie «Autres produits». Ils sont considérés comme des transactions avec contrepartie.

Ces produits sont saisis et régularisés au moment de la livraison ou de la fourniture de la prestation de service.

Budget consolidé 2026 du Domaine des EPF: explications sur le compte de résultat

1 Financement fédéral

Le financement fédéral dans le budget consolidé du Domaine des EPF comprend la contribution financière de la Confédération (crédit A231.0181, 2581 mio CHF) et la contribution aux loyers du Domaine des EPF (crédit A231.0182, 221 mio CHF), totalisant ainsi 2802 mio CHF. Le financement fédéral (optique du plafond de dépenses) se monte pour sa part à 2778 mio CHF. Il se compose de la contribution financière de la Confédération et du crédit d'investissement Constructions du Domaine des EPF (A202.0134), qui s'élève à 197 mio CHF. Ces ressources font l'objet d'une demande dans le processus budgétaire de la Confédération et doivent être approuvées par le Parlement fédéral. Des informations détaillées à ce sujet sont disponibles au chapitre Financement fédéral et allocation des ressources (p. 4 ss).

Contribution financière de la Confédération

La contribution financière de la Confédération, qui se monte à 2581 mio CHF, est supérieure de 128 mio CHF à celle figurant au Budget 2025. Les ressources issues de la contribution financière permettent, d'une part, de couvrir les dépenses d'exploitation courantes pour le mandat de base ainsi que pour les projets planifiés de manière centralisée et, d'autre part, de financer les investissements en immobilisations corporelles meubles/immeubles et en biens immatériels appartenant au Domaine des EPF.

La plupart des fonds disponibles servent à financer le mandat de base des institutions du Domaine des EPF (budget de base: 2617 mio CHF). Une part significative des fonds issus du financement fédéral (136 mio CHF) est allouée à des projets stratégiques dans l'enseignement et la recherche qui sont planifiés de manière centralisée (pour plus de détails, voir le chapitre Allocation des ressources, cf. p. 8 ss). Le Conseil des EPF utilise 14,5 mio CHF pour sa propre administration et la Commission de recours interne.

Contribution aux loyers du Domaine des EPF

La contribution de la Confédération aux loyers sert à couvrir les frais locatifs du Domaine des EPF pour l'utilisation des immeubles appartenant à la Confédération. Elle a des incidences financières, mais pas en termes de dépenses (pas de flux de trésorerie) et se compose des amortissements théoriques ainsi que des coûts du capital auxquels s'ajoute une taxe de traitement (frais administratifs OFCL):

- Amortissements linéaires, valeur de placement: 174 mio CHF
- Rémunération versée sur la valeur de placement (coûts du capital): 46 mio CHF
- Prestations de services OFCL: 0,5 mio CHF

L'augmentation de 10 mio CHF est principalement due à l'augmentation des amortissements par rapport au budget de l'année précédente. Une légère réduction du taux d'intérêt théorique, qui passe de 1,25 % à 1,0 %, est prévue pour la rémunération de la valeur de placement.

2 Taxes d'études, formation continue

Le montant des recettes dépend de l'évolution du nombre d'étudiantes et étudiants ainsi que de doctorantes et doctorants et du montant des taxes d'études. Sur la base de ces deux facteurs déterminants, le Budget 2026 table sur des produits de 87 mio CHF au total pour les taxes d'études, les contributions aux frais de formation continue et approfondie ainsi que les taxes administratives (B 2025: 64 mio CHF). Cette progression par rapport au Budget 2025 est due au cumul d'effets de volume (augmentation proportionnelle basée sur la croissance des effectifs étudiants et sur l'offre de cours) et d'une hausse des taxes d'études pour les étudiantes et étudiants étrangers qui élisent domicile en Suisse pour y étudier.

Fig.12: Contribution financière de la Confédération

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	2 449	2 453	2 581	128	5

Fig.13: Contribution aux loyers du Domaine des EPF

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Contribution aux loyers du Domaine des EPF	203	211	221	10	5

Fig.14: Taxes d'études, formation continue

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Taxes d'études, formation continue	61	64	87	23	36

Le nombre attendu d'étudiantes et étudiants ainsi que de doctorantes et doctorants à l'ETH Zurich et à l'EPFL augmente de 39 820 (2024) à env. 42 200 (2026). Sur le total budgété pour les taxes d'études, la formation continue et les taxes administratives (87 mio CHF), 57 mio CHF proviennent de l'ETH Zurich, 27 mio CHF de l'EPFL et 3 mio CHF du PSI. Malgré l'augmentation des montants absolus provenant des taxes d'études, des contributions aux frais de formation continue et approfondie ainsi que des taxes administratives, leur part dans les produits d'exploitation, qui correspond à 3% pour l'ETH Zurich et à 2% pour l'EPFL, reste quasiment inchangée par rapport au Budget 2025.

3 Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

Dans le secteur académique, les produits sont généralement déterminés selon la méthode de l'achèvement (*Cost of Completion*, CoC) et, plus rarement, selon la méthode de comptabilisation à l'avancement (*Percentage of Completion*, PoC). La méthode CoC consiste, pour un projet de recherche donné, à comptabiliser les produits avec effet sur le résultat uniquement à hauteur des charges cumulées au cours de l'année concernée. De ce fait, un éventuel excédent ou déficit financier par rapport au total des produits liés à ce projet n'est indiqué dans le compte de résultat qu'à la fin du projet. C'est dès lors le rapport entre les charges effectives déjà cumulées et les charges totales attendues qui est déterminant. Selon cette hypothèse, les charges déjà cumulées reflètent l'état d'avancement du projet.

Les produits inscrits au budget et pour les contributions à la recherche s'élèvent à 873 mio CHF (B 2025: 854 mio CHF), dont 687 mio

CHF de transactions sans contrepartie et 186 mio CHF de transactions avec contrepartie. La légère progression des contributions à la recherche par rapport au Budget 2025 résulte principalement de la hausse des produits issus des programmes de recherche du Fonds national suisse (+ 9 mio CHF, + 3%), de la recherche axée sur l'économie (secteur privé: + 7 mio CHF, + 5%) et des programmes-cadres de recherche européens (+ 5 mio CHF, + 3%).

La réalisation de l'Objectif stratégique 7 (les sous-objectifs concernent les sources de financement et l'utilisation des ressources) assigné par le Conseil fédéral au Domaine des EPF pour les années 2025–2028 dépend beaucoup de l'évolution de la situation économique, des projets approuvés dans le cadre des PCRI, du type de participation de la Suisse et de la situation financière de la Confédération. La part des contributions à la recherche dans les produits d'exploitation reste inchangée à 22% (B 2025: 22%).

Comme le montre la fig. 16 p. 27, on table sur des réductions insignifiantes par rapport au Budget 2025 concernant les produits issus des contributions à la recherche de l'Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse) et les autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales). Le Budget 2026 prévoit en revanche une hausse des produits issus du FNS, de la recherche sectorielle et du secteur privé par rapport au Compte 2024.

Budgétées à hauteur de 873 mio CHF, les contributions à la recherche comprennent également les fonds provenant du programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation Horizon Europe. Entre 2021 et 2024, période durant laquelle la Suisse n'était pas associée à ce programme de coopération, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) s'est substitué à l'UE pour verser ces fonds au Domaine des EPF dans le cadre de «mesures transitoires».

Fonds national suisse (322 mio CHF)

Principal organe d'encouragement de la Confédération, le Fonds national suisse (FNS) soutient la recherche en Suisse au moyen de différents instruments d'encouragement financiers attribués sur concours. Le Domaine des EPF est très performant dans l'acquisition de subsides du FNS.

Pour l'ensemble du Domaine des EPF, on table sur des taux de croissance de 3% par rapport au Budget 2025 et de +5% par rapport au Compte 2024. L'ETH Zurich prévoit une légère hausse des subsides du FNS (B 2026: 163 mio CHF; B 2025: 160 mio. CHF), tandis que l'EPFL a budgété un léger recul (B 2026: 111 mio CHF; B 2025: 113 mio CHF). Cependant, les conséquences financières précises de la réintégration de la Suisse dans le programme de coopération de l'UE Horizon Europe à compter de 2025 sont difficiles à prévoir.

Innosuisse (46 mio CHF)

Les institutions du Domaine des EPF prévoient une baisse des contributions à la recherche provenant d'Innosuisse par rapport au budget de l'année précédente (–4 mio CHF, –8%). Ces contributions d'Innosuisse sont budgétées à 46 mio CHF pour 2026, soit quasiment au même niveau qu'en 2024. Le total des produits budgétés provenant d'Innosuisse est réparti comme suit: 22 mio CHF pour l'ETH Zurich, 12 mio CHF pour l'EPFL et env. 12 mio CHF pour l'ensemble des quatre établissements de recherche.

Recherche sectorielle (101 mio CHF)

Les produits issus de la recherche sectorielle peuvent fluctuer fortement d'une année à l'autre. Leur montant est en hausse dans le Budget 2026 et s'établit à 101 mio CHF (B 2025: 98 mio CHF; C 2024: 97 mio CHF). L'ETH Zurich (B 2026: 44 mio CHF; B 2025: 42 mio CHF) et l'EPFL (B 2026: 20 mio CHF; B 2025: 19 mio. CHF) tablent chacune sur une légère augmentation de ces produits. Les quatre établissements de recherche budgétisent pour 2026 des produits issus de la recherche sectorielle de 37 mio CHF au total (B 2025: 37 mio CHF).

Programmes-cadres de recherche européens (145 mio CHF)

Le 1^{er} janvier 2025, l'UE a activé un arrangement transitoire qui permet aux chercheuses et chercheurs du Domaine des EPF de participer à presque tous les appels à propositions des programmes Horizon Europe, Euratom et Digital Europe. Bien que la Suisse ne soit toujours pas pleinement associée aux programmes européens d'encouragement de la recherche et de l'innovation (UE-PCRI), le statut des scientifiques actifs dans la recherche en Suisse a évolué: ils sont désormais considérés comme des «bénéficiaires» et non plus comme des «partenaires associés».

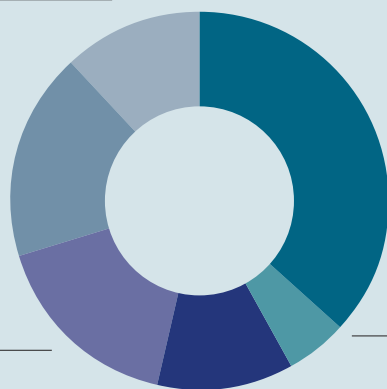
Le statut de bénéficiaire signifie que les chercheuses et chercheurs du Domaine des EPF participent de nouveau aux programmes de recherche de l'UE en tant que partenaires à part entière disposant des mêmes droits que leurs collègues européens et peuvent déposer des demandes de subsides directement auprès de l'UE. Les partenaires associés ne peuvent pas obtenir de fonds d'encouragement alloués directement par l'UE. Entre 2021 et 2024, la communauté de recherche des deux EPF pouvait participer à Horizon Europe ou à Euratom, mais le financement re-

Fig. 15: Contributions à la recherche Budget 2026 en mioCHF
873 (exercice précédent: 854)

Autres fonds de tiers liés à des projets
103 (104)

Economie privée
155 (148)

UE-PCRI
145 (141)



FNS
322 (314)

Innosuisse
46 (50)

Recherche sectorielle
101 (98)

Fig.16: Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	dont produits	dont produits	Δ B 2025 / B 2026	
				(IPSAS 23)	(IPSAS 9)	Val. abs.	%
Fonds national suisse (FNS)	307	314	322	322	–	9	3
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	46	50	46	45	1	– 4	– 8
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	97	98	101	56	45	4	4
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	147	141	145	145	–	5	3
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	142	148	155	55	100	7	5
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	110	104	103	63	40	– 1	– 1
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	848	854	873	687	186	19	2

Fig.17: Dons et legs

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Dons et legs/prestations en nature	131	181	139	– 42	– 23

quis devait être pris en charge par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Le Budget 2026 prévoit pour le Domaine des EPF des produits à hauteur de 145 mio CHF provenant des UE-PCRI, ce qui représente une progression par rapport au Budget 2025 (141 mio CHF) mais une légère baisse par rapport au Compte 2024 (146 mio CHF). Les 145 mio CHF budgétés pour ce poste en 2026 sont répartis comme suit: 60 mio CHF pour l'ETH Zurich, 62 mio CHF pour l'EPFL et un total de quelque 23 mio CHF pour les quatre établissements de recherche. Cependant, les conséquences financières précises de la réintégration de la Suisse dans le programme de coopération de l'UE Horizon Europe à compter de 2025 sont difficiles à prévoir.

Recherche axée sur l'économie (155 mio CHF)

Comparées au Budget 2025, les contributions à la recherche issues de la collaboration avec l'économie privée enregistrent une hausse modérée de 7 mio CHF à 155 mio CHF (+ 5%). L'ETH Zurich prévoit une hausse de ces contributions, qui devraient s'établir à 70 mio CHF (B 2025: 65 mio CHF), et l'EPFL une progression à 60 mio CHF (B 2025: 57 mio CHF). Les quatre établissements de recherche tablent sur un montant total de 25 mio CHF issu de la recherche axée sur l'économie (B 2025: 26 mio CHF). 64% des produits budgétés pour la collaboration avec l'économie privée concernent des prestations de services scientifiques et des mandats de recherche avec contrepartie.

Autres fonds de tiers liés à des projets (103 mio CHF)

Les autres fonds de tiers liés à des projets incluent les produits issus de coopérations avec les cantons, les universités et les organisations internationales. Il s'agit la plupart du temps de contributions cantonales à de grands projets de recherche. Dans le Budget 2026, ces produits affichent une baisse minime à 103 mio CHF (B 2025: 104 mio CHF).

4 Dons et legs

De par la nature de ces fonds, il est particulièrement difficile d'évaluer le total des dons et legs dont le Domaine des EPF pourrait bénéficier. Le montant de base utilisé pour le budget est donc fixé de façon plutôt conservatrice. Il comprend également les produits issus des droits d'utilisation obtenus à titre gratuit. Pour le Budget 2026, l'ETH Zurich table sur un montant de base de 100 mio CHF (B 2025: 140 mio CHF) concernant les dons et legs (y c. *Donated Rights*). Cette situation s'explique par des réévaluations et par la volatilité inhérente aux dons, legs et fonds provenant du sponsoring. L'EPFL s'attend à ce que des projets soient financés par des dons et legs (y c. *Donated Rights*) à hauteur de 36 mio CHF au total (B 2025: 38 mio CHF). A l'échelle du Domaine des EPF, les produits totaux prévus en 2026 pour les dons, legs et fonds provenant du sponsoring se montent à 139 mio CHF.

5 Autres produits

Les autres produits du Domaine des EPF augmentent de quelque 3 mio CHF à 138 mio CHF.

Les produits de licences dépendent du chiffre d'affaires réalisé et peuvent être soumis à des variations d'une année sur l'autre. Les brevets débouchent souvent sur de nouvelles licences, qui ne génèrent des recettes que plus tard. Des produits de licences et brevets d'un montant similaire à celui inscrit au Budget 2025 (env. 9 mio CHF chacun) sont prévus pour 2026, ce montant étant inférieur à celui figurant au Compte 2024 (12 mio CHF).

Une légère hausse des ventes selon IPSAS 9 à 11 mio CHF est également comptabilisée (B 2025: 10 mio CHF).

Les autres prestations de services correspondent aux prestations avec contrepartie qui ne sont pas directement liées à la formation et à la recherche. A l'échelle du Domaine des EPF, plus de la moitié du montant budgété pour les autres prestations de services en 2026 (47 mio CHF au total) provient du PSI (B 2026: 26 mio CHF). Il s'agit principalement de produits générés par les services médicaux dispensés au Centre de protonthérapie mais aussi par les services fournis pour le démantèlement d'installations et l'élimination de déchets radioactifs issus d'activités médicales, industrielles et scientifiques ainsi que de produits liés à la Source de Lumière Synchrotron Suisse (SLS Techno Trans AG). L'écart important entre le Budget 2026 et le Compte 2024 au niveau du poste Produits des immeubles est dû aux entités sous-consolidées du Domaine des EPF, celles-ci étant intégrées aux comptes annuels, mais pas à l'élaboration du budget. Les produits des immeubles de l'ETH Zurich inscrits au budget comprennent en particulier les revenus de la location d'appartements aux professeurs invités et à la coopérative de logements pour étudiantes et étudiants WOKO à Zurich, ainsi que de la location de locaux à l'Université de Zurich et à la crèche.

En vertu de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF, les produits issus de la cession de l'usage de biens-fonds propriété de la Confédération à des tiers (chapitre 4a [art. 33a-f]) et les produits de la vente de l'énergie dont les institutions n'ont pas l'usage (art. 2b) doivent être versés à la caisse fédérale. Ces montants figurent dans les charges de biens et services (cf. Explications, ch. 7). Les contrats de fourniture d'énergie ayant été restructurés, l'ETH Zurich table sur une baisse des produits issus de la vente d'énergie à des tiers, qui doivent être versés à la caisse fédérale (B 2026: 1 mio CHF; C 2024: 4 mio CHF).

Seul le PSI planifie l'inscription de prestations propres à l'actif. Pour le Budget 2026, il estime leur montant à 6 mio CHF (B 2025: 8 mio CHF).

6 Charges de personnel

Evolution des charges de personnel dans le Domaine des EPF

En légère hausse de 30 mio CHF, les charges de personnel inscrites au Budget 2026 sont supérieures à celles du Budget 2025 (+1% env.).

Le nombre des équivalents plein temps prévus (EPT, hors apprenantes et apprenants) est en léger recul de 369 EPT (-1,8%) par rapport au Budget 2025 (2026: 20 562 EPT; 2025: 20 931 EPT). La faible augmentation des charges de personnel malgré le recul du nombre d'EPT s'explique notamment par les mesures salariales planifiées par les institutions. Il s'agit de la compensation du renchérissement, des augmentations de salaires ainsi que du pilotage du système salarial (1,2% de la masse salariale concernant le personnel soumis au système salarial est à disposition pour des adaptations salariales individuelles en fonction des prestations et de l'expérience).

Le total des EPT correspond à près de 24 500 contrats de travail (CT) avec un taux d'occupation (TO) moyen de 83,8% (cf. Rapport de gestion 2024 du Conseil des EPF sur le Domaine des EPF, fig. 17, p. 102).

En outre, les institutions du Domaine des EPF forment quelque 474 apprenantes et apprenants dans différentes professions, qui ne sont pas inclus dans les EPT.

La part des charges de personnel dans le total des charges d'exploitation du Budget 2026 s'élève à 64% (B 2025: 65%).

Salaires du personnel

Les coûts prévus sont présentés par catégorie à la fig. 19, et le financement des EPT selon l'origine des fonds à la fig. 21, avec une comparaison par rapport au Budget 2025 et à la situation en 2024.

Le recul de -268 EPT par rapport au Budget 2025 au niveau du personnel scientifique est principalement dû à la planification stratégique de l'ETH Zurich et de l'EPFL. Il devrait concerner en particulier les programmes de recherche européens, la recherche axée sur l'économie et les subsides d'Innosuisse.

Le nombre de collaboratrices et collaborateurs administratifs est lui aussi en légère baisse (-51 EPT) du fait de la planification de l'ETH Zurich et du PSI.

Cotisations de l'employeur

Le Domaine des EPF utilise les hypothèses de l'Office fédéral du personnel (OFPER) pour calculer les cotisations de l'employeur. Le taux recommandé pour 2026 reste inchangé à 21,55% de la masse salariale déterminante (salaires du personnel) et couvre l'ensemble des cotisations de l'employeur. Les engagements nets et les charges nettes de prévoyance ne sont pas inscrits au budget selon les critères d'IPSAS 39. Les charges de prévoyance comprennent une composante avec incidences financières et une autre sans incidence financière.

Fig.18: Autres produits

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Licences / brevets (IPSAS 9)	12	9	9	–	–
Ventes (IPSAS 9)	17	10	11	1	6
Remboursements	5	4	4	–	9
Autres prestations de services (IPSAS 9)	58	47	47	–	–1
Produits des immeubles	41	15	19	4	31
Produits assujettis à la rétrocession (selon l'Ordonnance finances et compta. EPF)	4	1	1	–	–14
Fonds provenant de la réduction du parc immobilier du Domaine des EPF	–	1,0	1	–	–33,0
Bénéfices provenant de ventes d'actifs (immobilisations corporelles)	1	–	–	–	–
Inscription de prestations propres à l'actif	9	8	6	–2	–20
Autres produits divers	23	40	40	–	–
Autres produits	169	135	138	3	2

Fig.19: Charges de personnel

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Corps professoral	231	242	242	–	–
Personnel scientifique	1036	1054	1058	5	–
Personnel technique et administratif, apprenantes et apprenants, stagiaires	915	901	920	19	2
APG, SUVA et autres remboursements	–12	–11	–11	–	3
Salaires du personnel	2170	2186	2209	23	1
Assurances sociales AVS / AC / AI / APG / Amat	139	141	142	1	1
Charges de prévoyance nettes	243	266	273	7	3
Neutralisation de la variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	18	–	–	–	–
Assurance-maladie et accident SUVA (AP, ANP, indemn. journ.)	7	10	10	–	–2
Contribution de l'employeur à la caisse d'allocations familiales (CAF / LAFam)	33	29	29	–	–
Assurances sociales et charges de prévoyance	441	446	454	8	2
Autres prestations de l'employeur	1	1	1	–	–25
Personnel temporaire	7	7	7	–	–6
Variation des provisions pour heures supplémentaires et vacances	–3	–	–	–	–
Variation des provisions pour primes de fidélité futures	2	–	–	–	–
Autres charges de personnel	22	24	24	–	1
Charges de personnel	2640	2664	2695	30	1

Fig.20: Charges de personnel selon l'origine des fonds

mio CHF	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
			Val. abs.	%
Financement fédéral (contribution financière de la Confédération)	1856	1856	–	–
Contributions à la recherche / mandats de recherche de la Confédération et de tiers, dons	809	839	30	4
Charges de personnel selon l'origine des fonds	2664	2695	30	1

Fig. 21: Financement des postes à plein temps (EPT) selon l'origine des fonds

Groupes de fonctions		Corps professoral	Personnel scientifique	Personnel technique	Personnel administratif	Total EPT
Origine des fonds						
Financement fédéral Contribution financière de la Confédération	C 2024	789	5 857	3 192	2 963	12 799
	B 2025	819	6 230	3 156	2 992	13 197
	B 2026	794	5 965	3 150	2 933	12 842
	Δ 2025 / 2026	- 25	- 265	- 6	- 59	- 355
Fonds de tiers (contributions à la recherche, etc.) Encouragement de la recherche (FNS, Innosuisse), recherche sectorielle, UE-PCRI	C 2024	36	4 325	278	94	4 732
	B 2025	36	4 429	282	91	4 838
	B 2026	36	4 475	273	110	4 894
	Δ 2025 / 2026	-	46	- 9	19	56
Recherche axée sur l'économie, dons / legs	C 2024	61	2 042	471	364	2 938
	B 2025	60	2 027	462	348	2 897
	B 2026	62	1 977	450	338	2 826
	Δ 2025 / 2026	2	- 50	- 12	- 10	- 71
Total	C 2024	885	12 224	3 940	3 421	20 469
	B 2025	915	12 685	3 899	3 431	20 931
	B 2026	891	12 417	3 873	3 381	20 562
	Δ 2025 / 2026	- 24	- 268	- 26	- 50	- 369

Les chiffres ne comprennent pas les apprenants et les stagiaires (2024: 474 EPT)

Fig. 22: Charges de biens et services

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Matériel et de marchandises	153	179	162	- 17	- 9
Locaux	350	353	367	15	4
Energie	130	108	110	3	2
Informatique	105	107	108	1	1
Services de consultance, expertises, exposés tenus par des personnes invitées	93	91	92	1	1
Bibliothèque	28	28	27	- 1	- 3
Autres charges d'exploitation	185	158	167	10	6
Charges de biens et services	1 044	1 023	1 035	12	1

La composante sans incidence financière n'est pas budgétée, étant donné que l'évaluation des paramètres requis est considérée comme trop incertaine et qu'elle a également une influence considérable sur le montant des charges de prévoyance. Pour pouvoir comparer avec le budget, il faut donc neutraliser les opérations concernant IPSAS 39 dans le Compte 2024 (C 2024: effet de 18 mio CHF).

Financement des postes

La grande majorité des 20 562 EPT prévus seront financés par la Confédération au moyen du financement fédéral (62%). En tenant compte de l'aide indirecte octroyée par la Confédération au travers des contributions à la recherche des deux organes d'encouragement, de la recherche sectorielle et des contributions pour les UE-PCRI, la Confédération finance toujours directement ou indirectement près de 90% des charges de personnel et des postes à plein temps (B 2026: 86,3%; B 2025: 86,2%).

7 Charges de biens et services

D'un montant de 1035 mio CHF (B 2025: 1023 mio CHF), le total des charges de biens et services est supérieur de 1% au Budget 2025. Cette légère hausse correspond au résultat net de l'augmentation attendue des coûts des locaux (+4%), de la hausse des autres charges d'exploitation (+3%) et de la baisse des charges de matériel et de marchandises (–9%).

Les coûts des locaux augmentent de 15 mio CHF par rapport au Budget 2025 et s'établissent à 367 mio CHF, ce qui est partiellement dû aux charges de loyers pour les immeubles pris en location. Celles-ci augmentent de 3 mio CHF à 63 mio CHF, en particulier du fait des contrats de location de l'ETH Zurich, de l'EPFL et du PSI. Les charges des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération progressent quant à elles de 10 mio CHF à 221 mio CHF. Les coûts liés à l'entretien et à la maintenance des immeubles sont en hausse de 10% à 55 mio CHF et ceux relatifs au nettoyage et à la surveillance en baisse de 8% à 29 mio CHF.

Les autres charges d'exploitation progressent de 13 mio CHF à 505 mio CHF, un niveau légèrement supérieur au Budget 2025. Il s'agit là aussi du résultat net de la hausse des charges relatives aux prestations de services à des tiers de 19% à 33 mio CHF, de la hausse des frais de 6% à 70 mio CHF, de l'augmentation des charges liées à l'énergie, l'eau et l'élimination des déchets de 2% à 110 mio CHF et de la baisse des coûts des transports, assurances et taxes de 5% à 18 mio CHF.

Les charges de matériel et de marchandises seront de 9% inférieures au Budget 2025 (–17 mio CHF) du fait, notamment, de la baisse des charges attendue dans les EPF.

Les montants à verser à la caisse fédérale en cas de cession à des tiers de l'usage de biens-fonds propriété de la Confédération (art. 33a à f de l'Ordonnance sur les finances et la comptabilité du Domaine des EPF) figurent dans les autres charges d'exploitation. Ils sont estimés à 1 mio CHF (B 2025: 1 mio CHF; voir également les commentaires relatifs aux autres produits).

8 Amortissements

Budgétés à 331 mio CHF au total pour 2026, les amortissements sont légèrement supérieurs au niveau de l'année précédente (B 2025 et C 2024: 328 mio CHF chacun). A l'ETH Zurich, le volume des amortissements dans le Budget 2026 est en hausse par rapport au Compte 2024 en raison de la mise en service de l'installation HPCN/ALPS. Dans la plupart des institutions, le volume des amortissements ne connaît que des changements minimes par rapport au Budget 2025.

Le volume élevé des investissements effectués ces dernières années dans les immobilisations corporelles meubles et immeubles appartenant au Domaine des EPF continue d'induire des amortissements eux aussi conséquents. Jusqu'en 2024, le total des investissements dans les immobilisations corporelles appartenant au Domaine des EPF (plus de 300 mio CHF chaque année) dépassait le montant des amortissements annuels. Cette situation se reflète aussi dans la hausse des valeurs d'acquisition des immobilisations corporelles (C 2024: 5307 mio CHF; C 2023: 5092 mio CHF). Le renversement de tendance observé depuis le Compte 2024 se confirme en 2026: les amortissements prévus se montent à 331 mio CHF (B 2025: 328 mio CHF) et le total des investissements à 243 mio CHF (B 2025: 249 mio CHF). Le volume des amortissements annuels est donc supérieur à celui des investissements.

9 Charges de transfert

Les charges de transfert comprennent les contributions pour lesquelles aucune prestation directe n'est facturée.

Dans les contributions aux projets de recherche budgétées figurent notamment celles allouées de manière centralisée par le Conseil des EPF, puis transférées en cours d'exercice aux institutions du Domaine des EPF (transferts de fonds).

Dans le Budget 2026, des fonds sont directement affectés à plusieurs projets planifiés de manière centralisée. Ils étaient certes réservés mais pas encore directement affectés durant l'exercice budgétaire 2025. Ces fonds peuvent être utilisés directement par les institutions en cas de besoin et ne sont donc plus comptabilisés avec les charges de transfert dans le Budget 2026.

Les charges de transfert figurant dans le Budget 2026 comprennent des montants destinés à des projets stratégiques qui n'ont pas encore été directement affectés ainsi que des fonds planifiés de manière centralisée pour les financements incitatifs et d'aide au démarrage (cf. chapitre Allocation des ressources).

La Confédération finance le démantèlement de l'accélérateur de particules et l'élimination des déchets radioactifs au PSI. Les provisions constituées à cet effet par le PSI garantissent le financement de la mise à l'arrêt, du démantèlement ainsi que de l'élimination des déchets ou de leur stockage en couches géologiques profondes. Sur le plan comptable, ce processus anticipé nécessite la constitution de provisions à hauteur de 11 mio CHF par an.

Les autres charges de transfert, qui totalisent 23 mio CHF, se situent au niveau de l'année précédente.

10 Résultat financier

Le placement de fonds est effectué selon la convention passée entre l'Administration fédérale des finances (AFF) et le Conseil des EPF sur les relations de trésorerie entre l'AFF et le Domaine des EPF. Les directives de placement se fondent sur l'art. 34c, al. 2, de la Loi sur les EPF et ont servi de référence aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche pour définir leur propre stratégie de placement. Chaque année, les deux EPF et les quatre établissements de recherche rédigent en outre à l'intention du Conseil des EPF un rapport sur les placements conformément au chapitre 4 des directives de placement du Conseil des EPF.

Le résultat financier budgété pour 2026 comprend essentiellement la valeur estimée des produits d'intérêts sur les fonds placés auprès de l'Administration fédérale des finances. L'évolution du marché et les résultats obtenus dans le cadre des mandats de gestion de fortune ne sont pas pris en compte dans le présent budget.

L'inscription au budget du résultat financier est effectuée sur la base d'hypothèses et de prévisions défensives concernant la situation économique ainsi que l'évolution du patrimoine et des taux d'intérêt. Du fait du contexte économique et géopolitique actuel, les prévisions effectuées pour l'inscription au budget tablent sur des produits limités (B 2026: 4 mio CHF; B 2025: 8 mio CHF).

Fig.23: Amortissements

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Amortissements	328	328	331	3	1

Fig.24: Charges de transfert

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Bourses et autres contributions aux étudiants et doctorants	21	27	23	- 4	- 16
Contributions à des projets de recherche ¹	30	38	82	44	117
Financement du démantèlement de l'accélérateur de particules ¹		11	11	-	-
Autres charges de transfert ¹	11	12	12	-	-
Charges de transfert	63	88	127	40	45

¹ C 2024: sans charges de transfert au sein de Domaine des EPF

Fig.25: Résultat financier

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Produits des intérêts	16	10	5	- 5	- 50
Produits des participations	8	-	1	1	-
Réévaluation de la valeur vénale des placements financiers	37	-	-	-	-
Bénéfices de change	15	3	3	-	1
Autres produits financiers	-	2	2	-	- 21
Produits financiers	76	15	10	- 5	- 32
Charges d'intérêts	11	-	-	-	-
Autres charges de financement liées à l'acquisition de capital	-	-	-	-	-
Réévaluation de la juste valeur des placements financiers	10	-	-	-	-
Pertes de change	16	3	3	-	- 1
Dépréciations	-	-	-	-	-
Autres charges financières	2	4	3	- 1	- 14
Charges financières	39	7	6	-	- 7
Résultat financier	37	8	4	- 4	- 55

Synthèse pluriannuelle

Fig. 26: Evolution du total des produits dans le Domaine des EPF

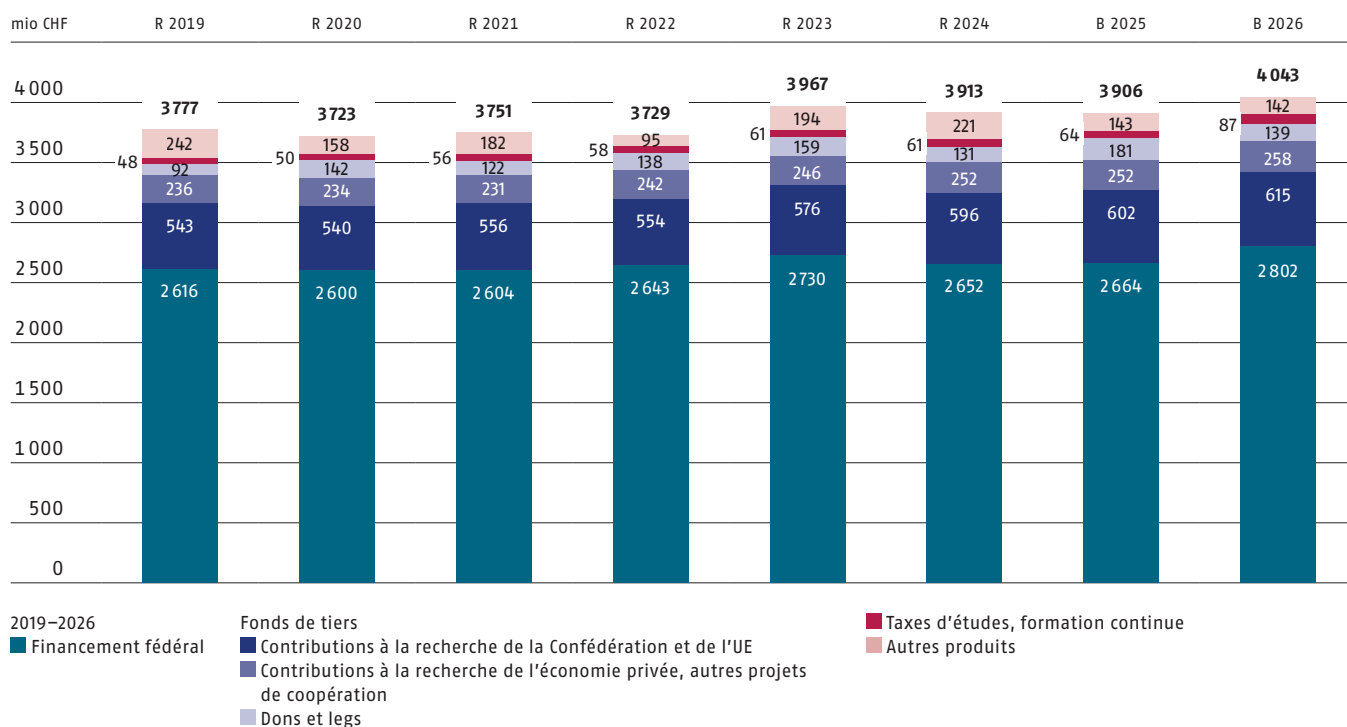


Fig. 27: Evolution du total des charges dans le Domaine des EPF

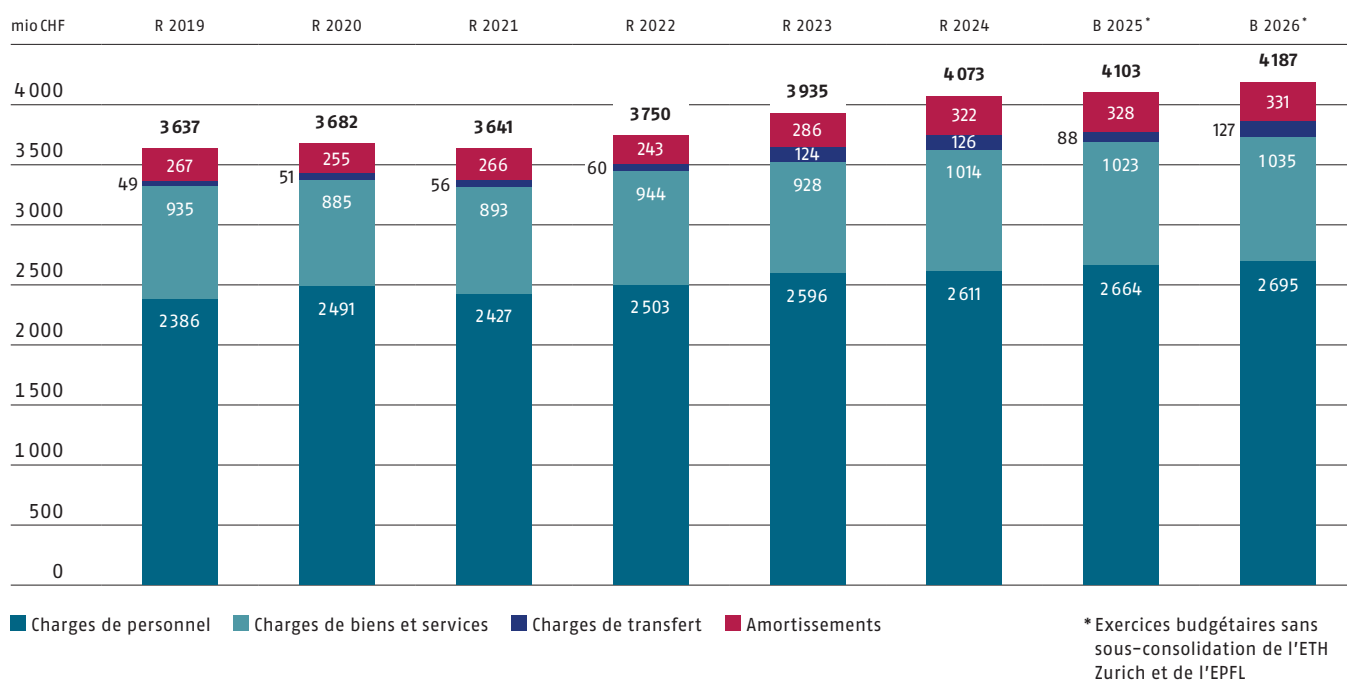
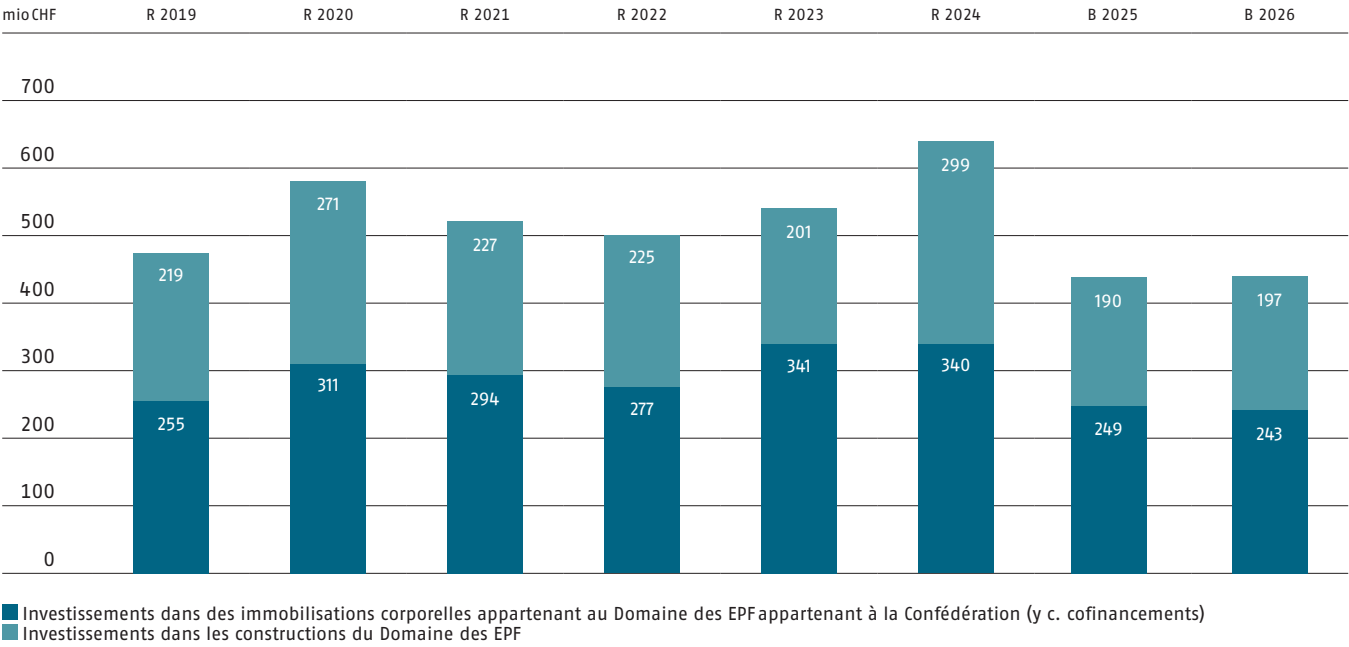


Fig.28: Evolution du total des investissements dans le Domaine des EPF



Rapports sectoriels 2026

ETH Zurich

Produits

Représentant près de 71% des produits d'exploitation, le financement fédéral reste la principale source de financement de l'ETH Zurich. La hausse par rapport à 2025 est liée à la coupe unique dans le Budget 2025 décidée par le Conseil fédéral en 2024. En 2026, le financement fédéral sera inférieur à son niveau de 2024.

Compte tenu de la nouvelle Ordonnance sur les taxes du Domaine des EPF, les taxes d'études devraient augmenter en 2026. Cette augmentation sera toutefois nettement moins prononcée à l'entrée en vigueur des nouveaux accords bilatéraux avec l'UE (Bilatérales III). Du fait de la stagnation du nombre de chaires professorales, il faut s'attendre à ce que les contributions à la recherche restent au même niveau qu'en 2024. L'ETH Zurich prévoit pour 2026 de nouveaux dons à hauteur de 100 mio CHF, qui sont sujets à de fortes fluctuations et donc difficiles à planifier.

Charges

Cinq champs d'action définissent le cadre d'orientation stratégique pour la planification des professorats de l'ETH Zurich. En raison de la diminution des ressources, la planification des professorats a de nouveau dû être remaniée. Même si l'Ecole s'attend pour 2026 à 30 nouvelles nominations au sein du corps professoral et à la promotion à des postes permanents de plus d'une dizaine de professeures et professeurs assistants, le nombre total de chaires professorales devrait rester constant. Etant donné que la nette croissance des effectifs étudiants se poursuit, le taux d'encadrement continuera de se détériorer.

L'ETH Zurich utilise entre autres l'intelligence artificielle (IA) pour garantir l'excellence de son enseignement. Depuis 2024, elle teste le système d'IA Ethel dans le cadre des cours qu'elle dispense. Grâce aux expériences recueillies dans ce contexte, elle élabore à présent une plateforme GenAI productive. L'ETH Zurich apporte également un soutien à ses cadres à l'aide de l'IA: développé à

l'interne sur une base scientifique, le nouveau programme *ETH Leadership Companion* sera déployé en 2026.

La «Transformation numérique responsable» est l'un des champs d'action dans lesquels l'ETH Zurich continuera d'investir malgré la stagnation du nombre de chaires professorales. En 2026, il y aura jusqu'à dix nominations dans ce domaine, dont les trois premières chaires financées par des fonds de tiers sur le campus de l'ETH Zurich à Heilbronn. D'autres initiatives incluent le «*wiss National AI Institute* (SNAI), qui contribue à maintenir la compétitivité de la Suisse dans le domaine de l'IA, ou encore *Swiss Chips*, une initiative visant à préserver la position forte de la recherche suisse en matière de semi-conducteurs, de microélectronique et de conception de circuits intégrés. Ces deux projets sont menés conjointement par l'ETH Zurich et l'EPFL.

L'évolution des charges, et en particulier du renchérissement (imputable notamment aux droits de douane), des prix de l'énergie ainsi que des répercussions liées aux éventuels problèmes d'approvisionnement est difficile à évaluer en raison de la situation politique actuelle dans le monde. Les charges de personnel augmenteront en raison des coûts structurels supplémentaires (mesures salariales), tandis que le nombre d'EPT ne progressera que légèrement par rapport à 2024 en raison de la stagnation du nombre de chaires professorales. Les charges de biens et services restent au niveau de 2024.

Malgré toutes les mesures prises, dont l'adaptation de la planification immobilière et des investissements, les réserves diminueront sensiblement au cours des prochaines années pour se stabiliser progressivement vers 2029. Pour procéder à des investissements supplémentaires, il serait utile de pouvoir à nouveau prélever des fonds issus de la réduction du parc immobilier (compte témoin).

Fig. 29: Evolution des réserves de l'ETH Zurich 2020–2029

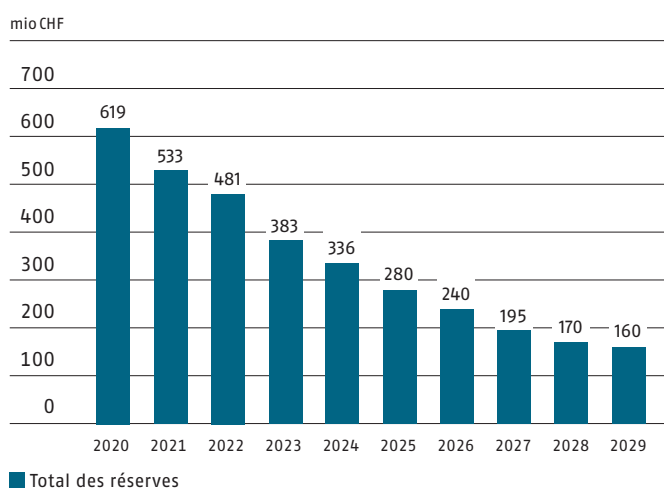


Fig. 30: Evolution des effectifs étudiants et doctorants à l'ETH Zurich de 2017–2026 par rapport au financement fédéral

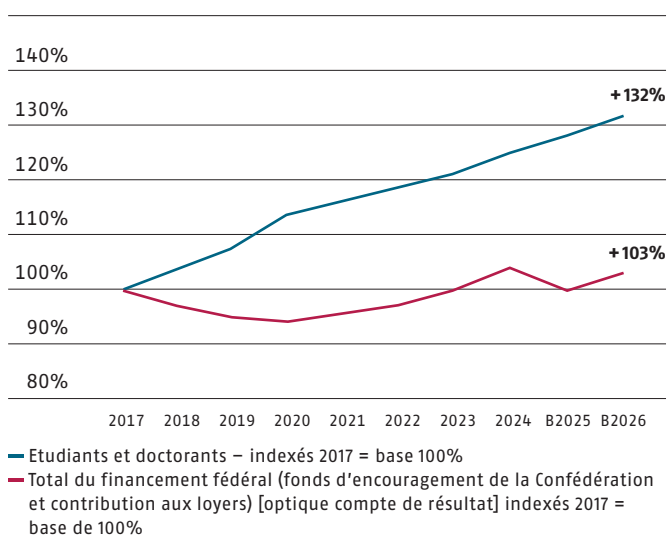


Fig. 31: Compte de résultat 2024–2026 de l'ETH Zurich

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	1304	1244	1283	39	3
Contribution aux loyers	118	123	126	4	3
Financement fédéral	1422	1367	1409	42	3
Taxes d'études, formation continue	40	39	57	18	46
Fonds national suisse (FNS)	148	160	163	3	2
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	22	23	22	–1	–4
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	42	42	44	2	5
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	73	57	60	3	5
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	65	65	70	5	8
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	52	30	30	–	–
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	403	377	389	12	3
Dons et legs	91	140	100	–40	–29
Autres produits	44	38	37	–1	–3
Produit d'exploitation	2 000	1 961	1 992	31	2
Charges de personnel ¹	1298	1313	1322	9	1
Charges de biens et services ²	546	540	543	4	1
Amortissements	145	164	162	–2	–1
Charges de transfert	34	32	28	–4	–13
Charges d'exploitation	2 024	2 049	2 055	7	–
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	–24	–88	–63	25	–28
RÉSULTAT FINANCIER	32	3	–	–3	–100
Résultat des entités associées et co-entreprises	15	–	–	–	–
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	24	–85	–63	21	–25
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	–9	–	–		
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	118	123	126	4	3

Fig. 32: Investissements 2024–2026 de l'ETH Zurich

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	44	63	53	–10	–16
Immobilisations corporelles meubles	126	78	75	–3	–4
Immobilisations incorporelles	1	–	–	–	–
Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*	171	141	128	–13	–9
Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**	85	110	110	–	–
Total des investissements ETH Zurich	255	251	238	–13	–5

* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

** Financés par le crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF (A202.0134) et par un cofinancement (fonds de tiers [revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations])

EPFL

Produits

L'EPFL prévoit pour 2026 des produits d'exploitation à hauteur de 1132,2 mio CHF. Le financement fédéral de 731,2 mio CHF représente 64,6% de ces produits, en hausse de 11,1 mio CHF par rapport au Budget 2025 (+1,5%). A cela s'ajoutent 401,0 mio CHF au titre de financements de tiers (35,4% des produits), qui englobent aussi des ressources provenant de l'association de la Suisse aux programmes européens ainsi que de sponsors pour des chaires de professeurs. Le triplement des taxes d'études pour les étudiants étrangers devrait générer 4 mio CHF supplémentaires par rapport au Budget 2025 lorsque les dispositions transitoires applicables aux étudiants étrangers déjà en cours de formation seront arrivées à leur terme.

Charges

Consciente des besoins croissants que suscite la pénurie d'ingénieurs en Suisse, l'EPFL fait de l'enseignement l'une de ses priorités. Elle innove dans ses méthodes didactiques en optimisant l'usage des nouvelles technologies et en renforçant l'acquisition de compétences transversales au travers de projets interdisciplinaires. La dimension entrepreneuriale est intégrée aux cursus en vue de préparer les étudiants à saisir de nouvelles opportunités, à prendre des risques et à transformer leurs recherches en solutions concrètes afin de répondre aux défis mondiaux. Pour accompagner la croissance du nombre d'étudiants, l'Ecole développe ses infrastructures, avec notamment le nouvel auditoire du bâtiment RTS et le projet *Double Deck* (+1500 places d'enseignement d'ici à 2029).

L'attractivité de l'EPFL se manifeste par l'augmentation du nombre d'étudiants, qui connaît une croissance bien plus rapide que celle du financement fédéral.

Dans la recherche, l'EPFL s'emploie à traiter les sujets hautement complexes et interconnectés de la santé, du climat, de la durabilité et de l'énergie et est prête à jouer un rôle-clé dans la transition énergétique de la Suisse vers la neutralité carbone. Plus d'un tiers de ses laboratoires travaillent sur la production chimique durable, la conversion solaire et de nouveaux matériaux, du béton bas carbone aux plastiques biodégradables. L'*Advanced Science Building* (ASB), dont la construction est prévue entre 2026 et 2029 pour un budget de plus de 200 mio CHF, offrira des conditions optimales aux chercheurs en physique quantique.

La promotion de l'innovation est elle aussi encouragée par un ensemble d'initiatives, telles que les formations à l'entrepreneuriat pour les étudiants, l'encouragement des collaborations avec l'industrie et l'organisation d'événements spécifiques aux start-up.

Au total, les charges d'exploitation en 2026 (1159 mio CHF) restent stables par rapport au Budget 2025 (1154 mio CHF). Toutefois, dans un contexte de réduction du financement fédéral, l'EPFL doit puiser toujours plus profondément dans ses réserves pour couvrir une partie des dépenses liées à ses projets et pour financer le *Double Deck* ainsi que l'ASB. Selon les prévisions actuelles, l'intégralité des réserves de l'EPFL seront épuisées d'ici à 2029, ce qui limitera durablement la capacité de l'Ecole à financer de nouvelles initiatives ou à faire face à des imprévus.

Le rachat anticipé du STCC par la Confédération explique le recul significatif du financement fédéral en 2024 (montant de 141 mio CHF transféré dans le crédit d'investissement pour les constructions).

Fig. 33: Evolution des réserves de l'EPFL 2020–2029

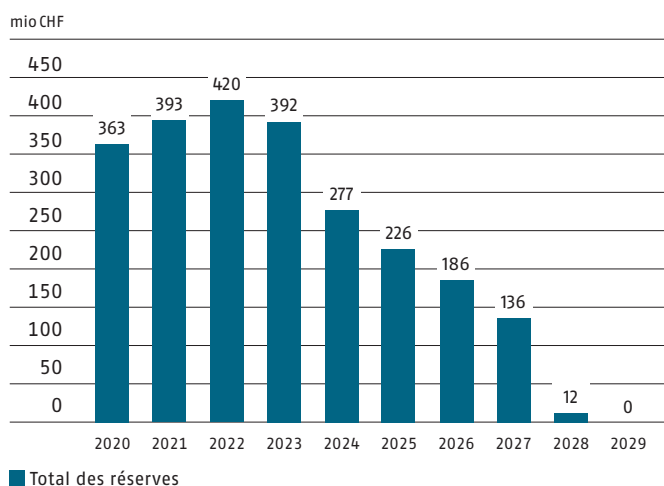


Fig. 34: Evolution des effectifs étudiants et doctorants à l'EPFL de 2017–2026 par rapport au financement fédéral

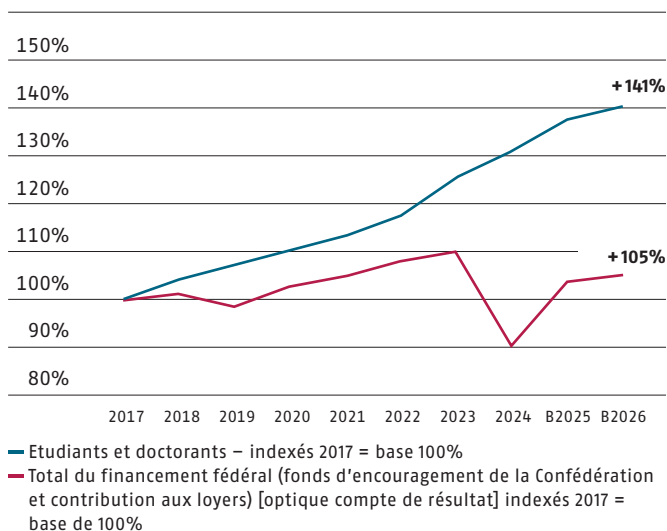


Fig. 35: Compte de résultat 2024–2026 de l'EPFL

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	580	669	676	6	1
Contribution aux loyers	49	51	56	5	9
Financement fédéral	629	720	731	11	2
Taxes d'études, formation continue	19	22	27	5	22
Fonds national suisse (FNS)	111	113	111	-2	-2
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	11	14	12	-2	-13
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	20	19	20	2	8
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	55	63	62	-1	-2
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	57	57	60	3	5
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	43	45	43	-2	-4
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	297	311	309	-2	-1
Dons et legs	37	38	36	-2	-5
Autres produits	68	24	29	5	22
Produit d'exploitation	1050	1115	1132	17	2
Charges de personnel ¹	754	779	782	4	-
Charges de biens et services ²	301	276	279	3	1
Amortissements	90	67	70	3	4
Charges de transfert	28	32	29	-3	-10
Charges d'exploitation	1173	1154	1159	6	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-123	-39	-27	12	-30
RÉSULTAT FINANCIER	1	3	2	-1	-29
Résultat des entités associées et co-entreprises	-1	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-123	-36	-25	11	-30
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	-4	-	-		
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	49	51	56	5	9

Fig. 36: Investissements 2024–2026 de l'EPFL

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	7	4	3	-1	-25
Immobilisations corporelles meubles	63	55	51	-4	-7
Immobilisations incorporelles	5	2	6	4	287
Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*	75	61	60	-1	-1
Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**	175	52	69	17	33
Total des investissements EPFL	250	113	129	16	14

* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

** Financés par le crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF (A202.0134) et par un cofinancement (fonds de tiers [revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations])

PSI

Produits

Le PSI table pour 2026 sur des produits d'exploitation de 472,0 mio CHF, dont 337,0 mio CHF sont issus du financement fédéral. Celui-ci se compose de la contribution financière (318,7 mio CHF) et de la contribution aux loyers (18,3 mio CHF).

Pour 2026, le PSI a budgété un montant de 135,0 mio CHF provenant d'autres sources de financement. Les contributions obtenues sur concours issues de la recherche sectorielle de la Confédération, du FNS, d'Innosuisse et du programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation totalisent 42,0 mio CHF et sont une source de financement notable. Les contributions à la recherche provenant de l'économie privée, des cantons, des communes et d'organisations internationales restent au même niveau que l'an dernier (29,0 mio CHF). Le PSI s'attend à des produits de 54,3 mio CHF grâce aux licences et aux prestations de services. D'autres sources de financement sont les dons, le sponsoring et les finances de cours (3,7 mio CHF au total) ainsi que des prestations propres inscrites à l'actif (6,0 mio CHF). Une fermeture plus brève de la SLS pour finaliser l'installation des lignes de faisceau devrait conduire en 2026 également à des pertes de revenus vu que certaines recettes perçues auprès de l'industrie feront défaut.

Le PSI estime à 5,1 mio CHF le montant des contributions pour les investissements dans les constructions de la Confédération. Le financement du démantèlement des installations nucléaires à partir des fonds spéciaux alloués par la Confédération sera comptabilisé en fonction des dépenses et devrait se situer au niveau des années précédentes.

Charges

Le PSI table pour 2026 sur des charges d'exploitation de 498,6 mio CHF, qui sont principalement constituées de charges de personnel (299,8 mio CHF), lesquelles sont couvertes à 68,0% par le financement fédéral. Compte tenu de la situation financière tendue, il

sera nécessaire de réduire les réserves à un rythme encore plus soutenu et de diminuer encore davantage les coûts.

Budgétées à 117,4 mio CHF, les charges de biens et services progresseront de 4,4% par rapport au Budget 2025 et seront inférieures de 5,3% aux chiffres effectifs de 2024. Les incertitudes à l'échelle mondiale concernant notamment les droits de douane et les chaînes d'approvisionnement ne sont pas prises en compte car leurs répercussions sont trop imprévisibles. Les investissements prévus dans des immobilisations corporelles et incorporelles totalisent 44,3 mio CHF. Les amortissements sans effet sur la trésorerie augmenteront en raison du nombre accru d'inscriptions à l'actif d'immobilisations au cours des années précédentes.

Le principal investissement consenti par le PSI en 2026 concerne la clôture du projet de mise à niveau SLS 2.0, qui nécessite au total encore 8 mio CHF durant cette période. Le renouvellement de l'anneau de stockage pour la SLS 2.0 ainsi que la mise à niveau des lignes de faisceau dans le cadre du projet ESup contribueront à maintenir la compétitivité internationale de l'installation pour les décennies à venir.

En 2026, le PSI table sur des dépenses d'investissement de 7 mio CHF pour la réalisation du projet de mise à niveau IMPACT. Grâce à ce projet, l'intensité des muons sera multipliée par près de cent, ce qui présente un intérêt à la fois pour les sciences des matériaux et la physique des particules. IMPACT permettra en outre de produire des radionucléides innovants pour le diagnostic et le traitement du cancer. S'agissant des immeubles appartenant à la Confédération, l'accent sera mis sur la planification et les travaux préliminaires relatifs au nouveau bâtiment prévu pour ce projet.

Après l'emménagement dans le bâtiment QMMC (*Quantum Matter and Materials Discovery Center*), il s'agira de procéder à l'aménagement complet de son laboratoire.

Compte tenu du présent budget et de la planification continue, les réserves du PSI évolueront selon la trajectoire représentée à la fig. 37.

Fig. 37: Evolution des réserves du PSI 2020–2029

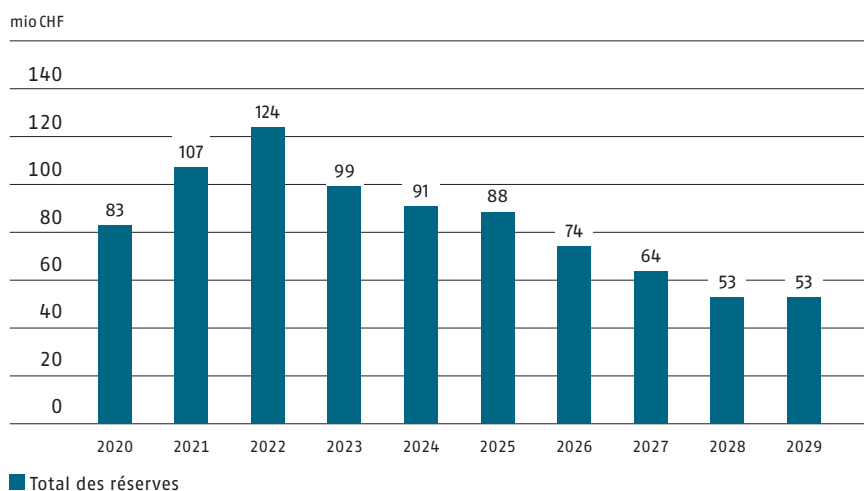


Fig. 38: Compte de résultat 2024–2026 du PSI

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	302	294	319	25	8
Contribution aux loyers	17	17	18	1	5
Financement fédéral	319	312	337	25	8
Taxes d'études, formation continue	3	2	3	–	20
Fonds national suisse (FNS)	19	18	21	3	17
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	2	3	2	–1	–20
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	10	11	10	–1	–5
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	4	9	9	–	–
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	8	12	12	–	–
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	11	17	17	–	–
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	54	69	71	2	3
Dons et legs	1	1	1	–	–
Autres produits	67	62	60	–2	–3
Produit d'exploitation	443	446	472	26	6
Charges de personnel ¹	291	291	300	8	3
Charges de biens et services ²	124	112	117	5	4
Amortissements	74	78	79	1	1
Charges de transfert	2	3	2	–1	–38
Charges d'exploitation	491	486	499	13	3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	– 48	– 39	– 27	13	– 32
RÉSULTAT FINANCIER	3	1	1	–	4
Résultat des entités associées et co-entreprises	–	–	–	–	–
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	– 45	– 38	– 26	12	– 33
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	–2	–	–		
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	17	17	18	1	5

Fig. 39: Investissements 2024–2026 du PSI

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	13	3	5	2	46
Immobilisations corporelles meubles	55	24	37	13	54
Immobilisations incorporelles	4	2	2	1	55
Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*	72	29	44	15	53
Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**	33	15	5	–10	–66
Total des investissements PSI	105	44	49	6	13

* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

** Financés par le crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF (A202.0134) et par un cofinancement (fonds de tiers [revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations])

WSL

Produits

Le WSL table pour 2026 sur des produits d'exploitation de 101,0 mio CHF, en hausse de 5,4 mio CHF (+ 5,7%) par rapport au Budget 2025, et sur un financement fédéral de 64,6 mio CHF. Cette contribution financière est en hausse de 2,3 mio CHF, soit 3,7%, par rapport au Budget 2025. Pareille progression est surtout liée au fait qu'il n'y aura pas de coupe budgétaire extraordinaire comme en 2025. Les contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques devraient progresser de 3,1 mio CHF (+10,1%) à 33,4 mio CHF. Cette augmentation est essentiellement liée au succès notable rencontré par les scientifiques du WSL dans l'acquisition de fonds de tiers pour des projets de recherche et de mise en œuvre mais aussi au *Climate Change and Extremes Research Center* (CERC) cofinancé par le canton des Grisons à Davos. Les autres produits devraient légèrement diminuer de 0,1 mio CHF pour atteindre 2,8 mio CHF.

Charges

En 2026 également, le WSL consacrera la majeure partie de ses ressources aux charges de personnel (83,4 mio CHF, soit 79% des charges d'exploitation). Par rapport au Budget 2025, il table globalement sur une hausse des charges de personnel de 2,4 mio CHF (+3,0%). Cette augmentation s'explique surtout par les salaires plus élevés accordés aux collaboratrices et collaborateurs en raison du renchérissement ainsi que par l'augmentation du nombre de postes financés par des fonds de tiers qui ont été créés pour le traitement des nombreux projets financés par ce type de ressources.

Pour 2026, le WSL table sur des charges de biens et services de 18,9 mio CHF, ce qui représente une baisse de 0,3 mio CHF (–1,7%) par rapport au Budget 2025. Globalement, le compte de résultat du WSL pour 2026 affiche un résultat annuel de –4,6 mio CHF, qui sera couvert par ses réserves existantes.

Ce déficit, avant tout structurel, est dû à la réduction du financement fédéral par rapport à ce qui avait été prévu initialement ainsi qu'à la non-compensation du renchérissement. Pour le combler, le WSL prévoit de ne pas repourvoir 50% des quelque 60 postes qui se libéreront au cours des prochaines années en raison de départs à la retraite. Le WSL s'attend à de nouveaux déficits dans les années à venir, qu'il compensera en puisant dans ses réserves, lesquelles ne cessent toutefois de diminuer. Grâce à ces mesures d'économie, le WSL prévoit un résultat équilibré à partir de 2029 environ. D'ici là, les réserves auront diminué et se situeront en dessous de 30 mio CHF.

Les investissements du WSL s'élèvent à 3,6 mio CHF en 2026, soit un recul de 0,5 mio CHF par rapport à 2025. En 2026, les investissements prévus dans les immobilisations corporelles immeubles appartenant à la Confédération diminueront de 0,5 mio CHF par rapport à l'année précédente. Ils concernent de petits travaux d'entretien et d'adaptation, à l'instar des investissements dans les immobilisations corporelles immeubles appartenant au WSL. Ces derniers se situent approximativement au même niveau qu'en 2025. Les investissements planifiés dans les immobilisations corporelles meubles restent aussi plus ou moins inchangés par rapport à 2025. Ils comprennent des dépenses de remplacement dans les domaines de l'informatique et de l'exploitation, y c. l'achat de voitures électriques dans le cadre du renouvellement complet de la flotte de véhicules, ainsi que de petites acquisitions pour du nouveau matériel de recherche.

Fig. 40: Evolution des réserves du WSL 2020–2029

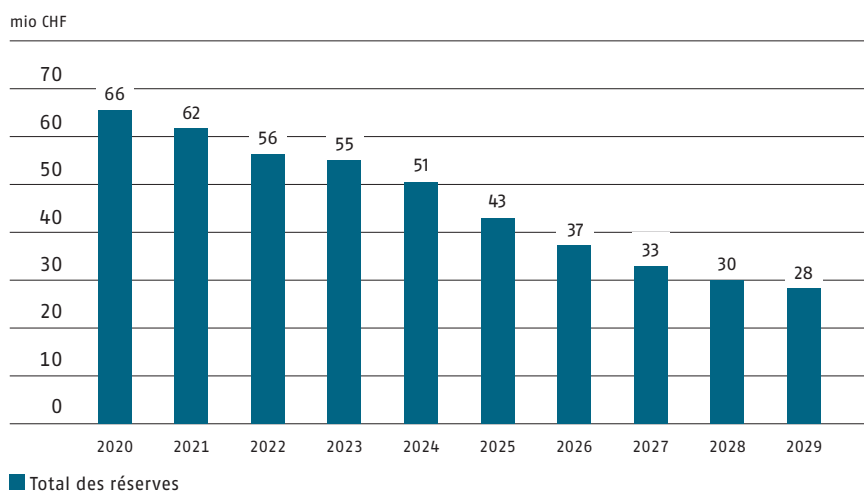


Fig. 41: Compte de résultat 2024–2026 du WSL

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	62,0	58,9	61,2	2,3	3,9
Contribution aux loyers	3,0	3,4	3,4	–	1,2
Financement fédéral	65,0	62,3	64,6	2,3	3,7
Taxes d'études, formation continue	–	0,2	0,1	– 0,1	– 46,7
Fonds national suisse (FNS)	10,0	8,2	10,3	2,2	26,6
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	–	0,3	0,3	–	1,5
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	14,0	14,0	14,0	–	0,2
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	3,0	1,7	2,5	0,8	44,1
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	–	0,2	0,1	– 0,1	– 51,4
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	6,0	6,1	6,3	0,2	3,3
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	34,0	30,4	33,4	3,1	10,1
Dons et legs	–	–	–	–	–
Autres produits	3,0	2,7	2,8	0,1	3,3
Produit d'exploitation	102,0	95,5	101,0	5,4	5,7
Charges de personnel ¹	82,0	80,9	83,4	2,4	3,0
Charges de biens et services ²	21,0	19,2	18,9	– 0,3	– 1,7
Amortissements	2,0	1,7	2,0	0,3	19,0
Charges de transfert	2,0	0,3	1,3	1,0	359,5
Charges d'exploitation	107,0	102,1	105,6	3,4	3,4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	– 5,0	– 6,6	– 4,6	2,0	– 30,0
RÉSULTAT FINANCIER	–	0,1	–	– 0,1	– 94,6
Résultat des entités associées et co-entreprises	–	–	–	–	–
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	– 5,0	– 6,5	– 4,6	1,9	– 28,7
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	– 1,0	–	–		
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	3,0	3,4	3,4	–	1,2

Fig. 42: Investissements 2024–2026 du WSL

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	0,3	0,5	0,6	0,1	24,0
Immobilisations corporelles meubles	1,3	1,3	1,2	– 0,1	– 9,2
Immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–
Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*	1,6	1,8	1,8	–	–
Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**	0,7	2,4	1,8	– 0,5	– 22,6
Total des investissements WSL	2,4	4,2	3,6	– 0,5	– 12,8

* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

** Financés par le crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF (A202.0134) et par un cofinancement (fonds de tiers [revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations])

Empa

Produits

L'Empa table pour 2026 sur des produits d'exploitation de 181,0 mio CHF, soit 5 mio CHF de plus que dans le Budget 2025 (+ 2,83%). Pour l'essentiel, ceux-ci émanent de la Confédération (117,3 mio CHF issus du financement fédéral) et comprennent la contribution aux loyers de 13,1 mio CHF. La part de la contribution financière de la Confédération allouée à l'Empa par le Conseil des EPF s'élève à 104,2 mio CHF (+ 1,6 mio CHF par rapport à 2025). Le crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF totalise 5,6 mio CHF (+ 2,1 mio CHF par rapport à 2025). L'Empa prévoit un montant de 53,4 mio CHF pour les contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques. Ce poste comprend: 10,5 mio CHF provenant du FNS, 9,3 mio CHF d'Innosuisse, 7,0 CHF de la recherche sectorielle, 10,4 mio CHF des programmes de l'UE, 11,4 mio CHF de la collaboration avec l'économie privée et 4,9 mio CHF des autres fonds de tiers liés à des projets.

Charges

L'Empa table pour 2026 sur des charges d'exploitation de 198,8 mio CHF, dont 67,8% de charges de personnel, 24,5% de charges de biens et services et 7,3% d'amortissements. Les charges de personnel, qui comprennent les mesures salariales annuelles (1,0% de la masse salariale) et les coûts de formation continue, s'élèvent à 134,8 mio CHF, les effectifs du personnel restant stables. L'excédent de charges de 17,6 mio CHF est couvert par les réserves. Les investissements prévus dans les immobilisations corporelles meubles (2,8 mio CHF) incluent les installations techniques d'exploitation aux fins de modernisation. Ceux dans les immobilisations incorporelles (0,3 mio CHF) portent sur la migration prévue vers SAP S/4 Hana. Les investissements de 2,4 mio CHF dans les immobilisations corporelles immeubles concernent l'assainissement et la réaffectation du bâtiment de laboratoires à Dübendorf.

Les activités du *Climate Solutions Hub* seront développées afin d'élaborer des solutions évolutives pour atteindre l'objectif zéro

net et faire face au changement climatique. Cette initiative conjointe Empa-Eawag doit être élargie à d'autres partenaires du Domaine des EPF en 2026. Afin d'intensifier le dialogue sur la transition énergétique, un nouveau *Energiepark* est envisagé au Musée suisse des transports de Lucerne. L'Empa y expliquera l'intérêt du captage et de l'utilisation du carbone dans le cadre de l'initiative conjointe *Energy Science for Tomorrow*. Une bourse *SNF Agora Grant* lui a été accordée en avril 2025 pour présenter dès 2026 au public sa vision de l'initiative *Mining the Atmosphere* lors de l'exposition *Phänomena*. Une première exposition aura lieu dès août 2025 au pavillon suisse de l'Expo 2025 d'Osaka. Fermer le cycle des matériaux est crucial pour préserver des ressources en raréfaction. L'initiative *Design4ReUse* vise à développer des solutions incluant dès leur conception la circularité des matériaux, p. ex. des procédés de fabrication et de recyclage permettant le démontage de matériaux composites. Le *Sustainable Polymers Competence Cluster* de l'Empa et de l'Eawag regroupe des experts du cycle de vie des polymères et permet de tenir compte des influences environnementales potentiellement nocives dès le développement des matériaux. Une initiative a également été lancée en matière d'oncologie afin de développer de nouvelles technologies pour le dépistage précoce et les thérapies basées sur les matériaux. La chaire professorale commune de l'ETH Zurich et de l'Empa consacrée à la biodétection, qui sera dotée d'un groupe de recherche, sera rattachée au site de l'Empa à Saint-Gall et travaillera avec l'Hôpital cantonal. Elle sera mise au concours en 2025.

La rénovation du bâtiment de laboratoires est prévue pour 2026–2029/2030 et devrait se monter à 17,6 mio CHF. Des mesures visant à satisfaire aux exigences de la Confédération (art. 45b LEnet et art. 10 LCI) sont aussi envisagées. Elle concernent l'extension des installations photovoltaïques et le rôle de modèle de la Confédération et totalisent 17 mio CHF. Ces investissements seront financés par des réserves avec affectation interne. Le *cash flow* négatif attendu sera en partie couvert par des mesures d'économie ciblées et par des réserves sans affectation.

Fig. 43: Evolution des réserves de l'Empa 2020–2029

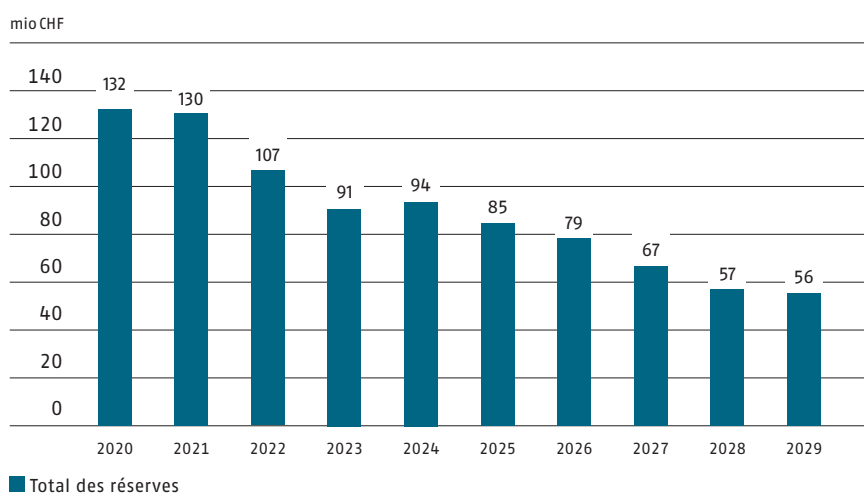


Fig. 44: Compte de résultat 2024–2026 de l'Empa

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	117	103	104	2	2
Contribution aux loyers	12	13	13	–	2
Financement fédéral	130	115	117	2	2
Taxes d'études, formation continue	–	–	–	–	–
Fonds national suisse (FNS)	11	9	11	2	20
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	9	10	9	–1	–7
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	8	7	7	–	–
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	11	9	10	2	18
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	11	12	11	–	–2
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	7	4	5	1	13
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	57	51	53	3	6
Dons et legs	3	2	2	–1	–25
Autres produits	9	8	9	1	9
Produit d'exploitation	199	176	181	5	3
Charges de personnel ¹	129	129	135	6	4
Charges de biens et services ²	47	49	49	–	–
Amortissements	14	13	14	1	9
Charges de transfert	1	–2	1	3	–152,0
Charges d'exploitation	191	189	199	10	5
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7	–13	–18	–5	36
RÉSULTAT FINANCIER	–	–	–	0	–
Résultat des entités associées et co-entreprises	–	–	–	–	–
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	8	–13	–18	–5	35
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	–1	–	–		
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	12	13	13	–	2

Fig. 45: Investissements 2024–2026 de l'Empa

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	2	5	2	–3	–52
Immobilisations corporelles meubles	11	8	3	–5	–63
Immobilisations incorporelles	1	1	–	–1	–80
Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*	13	14	5	–8	–61
Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**	6	3	6	2	61
Total des investissements Empa	19	17	11	–6	–36

* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

** Financés par le crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF (A202.0134) et par un cofinancement (fonds de tiers [revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations])

Eawag

Produits

L'Eawag table pour 2026 sur des produits d'exploitation de 80,1 mio CHF, en hausse de 4,0 mio CHF par rapport au Budget 2025 (76,1 mio CHF). La contribution financière augmente de 3,0 mio CHF (une coupe unique a été décidée par le Conseil fédéral en 2025), et les revenus issus de fonds de tiers devraient progresser de 1,1 mio CHF.

Basés sur le degré d'avancement des projets et les acquisitions attendues, les produits des bailleurs de fonds externes sont budgétés à 17,2 mio CHF. Ils se composent de produits générés par des projets soutenus par le FNS et Innosuisse (6,8 mio CHF) ainsi que de projets de la recherche sectorielle (6,0 mio CHF). Les produits issus des programmes-cadres de l'UE sont comptabilisés à 1,4 mio CHF puisque la Suisse y est de nouveau en grande partie associée, ce qui n'était pas le cas durant les années précédentes. Les projets menés avec des partenaires économiques, communes, cantons et autres bailleurs de fonds sont budgétés à hauteur de 3,0 mio CHF, soit un niveau légèrement inférieur à 2025, car les conséquences liées à la situation financière des cantons et de l'économie privée sont difficiles à évaluer. L'Eawag investit désormais dans une stratégie de levée de fonds qui devrait commencer à porter ses fruits en 2026.

Les contributions liées à la formation continue et approfondie (0,1 mio CHF) viennent pour l'essentiel des cours PEAK (*Praxis-orientierte Eawag Kurse*). Les produits des immeubles (0,3 mio CHF) émanent des revenus locatifs issus des logements meublés gérés conjointement avec l'Empa. Compte tenu des années précédentes, les autres produits totalisent environ 0,2 mio CHF.

Le crédit d'investissement prévoit un montant de 5,4 mio CHF pour des activités de construction. En raison de différentes oppositions, le début des travaux du nouveau bâtiment «Limnion» à Kastanienbaum est à nouveau reporté d'une année. On s'attend à ce que la construction commence en 2026.

Produits

L'Eawag a budgété pour 2026 des charges d'exploitation d'un total de 87,4 mio CHF, ce qui entraîne un déficit annuel de 7,2 mio CHF

compte tenu du résultat financier attendu de 0,1 mio CHF. Ce déficit sera couvert par les réserves.

Avec un montant de 61,6 mio CHF, les charges de personnel sont le poste principal du budget. On table au total sur 465 postes à plein temps (hors apprenantes et apprenants). Les emplois financés par des fonds externes sont pris en compte dans la planification pour 2026 avec 140,5 postes à plein temps (30%). L'Eawag prévoit donc une augmentation des charges de personnel de 1,2 mio CHF (+2%) au total par rapport à 2025. Les engagements contractuels pour les chaires partagées avec une EPF ont été inclus dans la planification, ainsi que les coûts liés aux postes utilisés en synergie par plusieurs institutions. Il s'agit p. ex. de la bibliothèque Lib4RI et des services communs suivants: *Technology Transfer and Legal Office* (Empa/Eawag), *SAP Competence Center* (Empa/WSL/Eawag), services spécialisés dans les questions de genre et de diversité (PSI/Empa/Eawag) ou de durabilité (Eawag/Empa).

Les charges de biens et services (22,8 mio CHF) sont de 0,6 mio CHF supérieures à celles du Budget 2025 (22,2 mio CHF). La planification des frais de matériel comprend le coût des matériaux liés à des projets ainsi que des projets de grande envergure dans le domaine informatique et des dépenses accrues pour la bibliothèque en raison de la hausse des tarifs des maisons d'édition.

Le budget inclut les participations financières dans des initiatives ou infrastructures de recherche communes à plusieurs institutions, p. ex. les échanges avec le *Swiss Data Science Center* (SDSC), ainsi que les charges convenues par contrat pour l'utilisation (conjointe) d'installations de l'ETH Zurich, telles que les *Scientific IT Services* (SIS) et le *Genetic Diversity Center* (GDC).

Les investissements prévus concernent surtout des équipements dans le cadre de projets de construction, ainsi que des appareils scientifiques pour les laboratoires et les activités de recherche.

L'Eawag poursuivra la dissolution des réserves, mais les réserves avec affectation interne incluant le bâtiment de remplacement Limnion, cela dépendra de l'obtention du permis de construire. Le *cash flow* négatif sera couvert par les réserves sans affectation.

Fig. 46: Evolution des réserves de l'Eawag 2020–2029

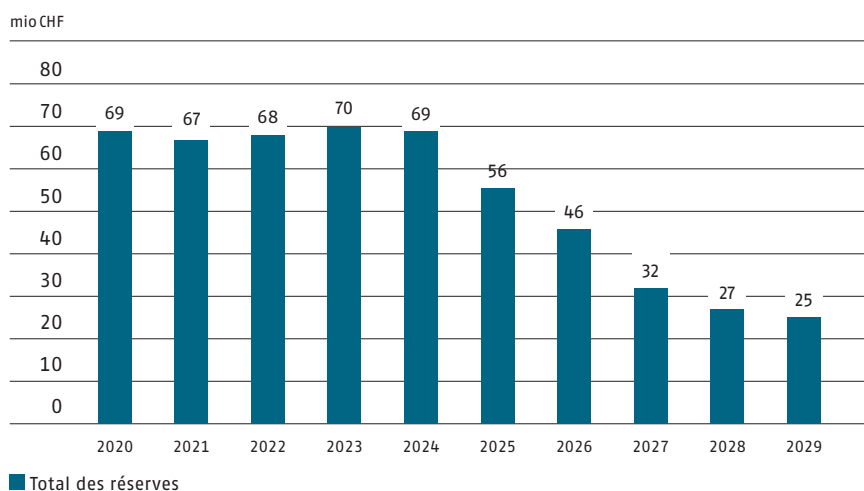


Fig. 47: Compte de résultat 2024–2026 de l'Eawag

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025/B 2026	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	63	56	58	3	5
Contribution aux loyers	3	4	4	–	2
Financement fédéral	67	59	62	3	5
Taxes d'études, formation continue	–	–	–	–	–
Fonds national suisse (FNS)	7	6	7	–	6
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	–	–	–	–	–
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	7	6	6	1	9
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	1	1	1	–	40
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	1	2	2	–1	–25
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	2	2	2	–	–
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	19	16	17	1	5
Dons et legs	–	–	–	–	–
Autres produits	1	1	1	–	–
Produit d'exploitation	87	76	80	4	5
Charges de personnel ¹	60	60	62	1	2
Charges de biens et services ²	21	22	23	1	3
Amortissements	2	4	3	–	–10
Charges de transfert	–	–	–	–	–
Charges d'exploitation	84	86	87	2	2
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3	–10	–7	2	–24
RÉSULTAT FINANCIER	–	–	–	–	–
Résultat des entités associées et co-entreprises	–	–	–	–	–
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3	–9	–7	2	–23
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	–1	–	–	–	–
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	3	4	4	–	2

Fig. 48: Investissements 2024–2026 de l'Eawag

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025/B 2026	
				Val. abs.	%
Investissements dans des immobilisations corporelles immeubles appartenant au Domaine des EPF	5	2	2	–	23
Immobilisations corporelles meubles	2	1	2	–	25
Immobilisations incorporelles	–	–	–	–	–
Investissements dans des immobilisations corporelles/incorporelles appartenant au Domaine des EPF*	7	3	3	1	24
Investissements dans des immeubles appartenant à la Confédération**	1	7	5	–1	–21
Total des investissements Eawag	8	10	9	–1	–8

* Financés par la contribution financière de la Confédération (A231.0181) et par des fonds de tiers

** Financés par le crédit d'investissement dans les constructions du Domaine des EPF (A202.0134) et par un cofinancement (fonds de tiers [revenus supplémentaires de la Confédération liés à des prestations])

Conseil des EPF

Fig. 49: Compte de résultat 2024–2026 du Conseil des EPF

mio CHF	C 2024	B 2025	B 2026	Δ B 2025 / B 2026	
				Val. abs.	%
Contribution financière de la Confédération	20	28	80	52	182
Contribution aux loyers	1	1	1	–	5
Financement fédéral	21	29	81	52	179
Taxes d'études, formation continue	–	–	–	–	–
Fonds national suisse (FNS)	–	–	–	–	–
Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (Innosuisse)	–	–	–	–	–
Mandats de recherche de la Confédération (recherche sectorielle)	–	–	–	–	–
Programmes-cadres de recherche européens (UE-PCRI)	–	–	–	–	–
Recherche axée sur l'économie (économie privée)	–	–	–	–	–
Autres fonds de tiers liés à des projets (y c. cantons, communes, organisations internationales)	–	–	–	–	–
Contributions à la recherche, mandats de recherche et prestations de services scientifiques	–	–	–	–	–
Dons et legs	–	–	–	–	–
Autres produits	–	–	–	–	–
Produit d'exploitation	21	29	81	52	178
Charges de personnel ¹	11	11	11	–	2
Charges de biens et services ²	4	5	5	–	–
Amortissements	–	–	–	–	–
Charges de transfert	12	22	66	44	200
Charges d'exploitation	27	38	82	44	117
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	– 6	– 9	– 2	7	– 82
RÉSULTAT FINANCIER	–	–	–	–	–
Résultat des entités associées et co-entreprises	–	–	–	–	–
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	– 6	– 9	– 2	7	– 82
¹ dont variation des charges de prévoyance selon IPSAS 39	–	–	–		
² dont coûts des locaux pour les immeubles appartenant à la Confédération	1	1	1	–	5

Mentions légales

Editeur: Conseil des EPF, Haldeliweg 15, 8092 Zurich;
Hirschengraben 3, 3011 Berne; kommunikation@ethrat.ch
Direction de projet, concept et rédaction:
Communication et Finances du Conseil des EPF
Graphisme: Works Graphic Design, Zurich
Relecture de l'allemand:
SwissGlobal Language Services AG, Baden
Traduction et relecture du français:
Service de traduction du Conseil des EPF
Impression: Druckerei Studer AG, Horgen
Clôture de la rédaction: 31 juillet 2025

Remerciements particuliers pour leur contribution:

- aux membres du groupe ISP du Domaine des EPF (implémentation du plan stratégique),
- aux responsables et à l'équipe de l'état-major du Conseil des EPF et
- aux responsables dans les institutions du Domaine des EPF.

Le Rapport sur le Budget 2025 du Conseil des EPF pour le Domaine des EPF est publié en allemand et en français.

La version allemande fait foi. Sa traduction française est également disponible à l'adresse: www.cepf.ch/rapportsurlebudget2026

Différences d'arrondis: Il se peut que la somme des chiffres figurant dans le présent rapport ne corresponde pas exactement aux montants globaux présentés dans les tableaux.

Le Rapport sur le budget 2026 a été imprimé de manière climatiquement neutre sur du papier certifié FSC et ecolabel européen.

© Conseil des EPF, 31 juillet 2025



Conseil des EPF

Conseil des écoles
polytechniques fédérales

Zurich:

Häldeliweg 15
8092 Zurich
Suisse

Berne:

Hirschengraben 3
3011 Berne
Suisse

www.cepf.ch